

Habitat

L'AADL identifie les assiettes foncières pour ses projets à venir

Page 4

Benflis l'a annoncé hier

Le parti Talaïou El Houriyet prépare son congrès constitutif

Page 3

Azazga (Tizi Ouzou)

Trois tués par arme à feu au cours d'une bagarre

Page 24

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Dixième année - N° 3498 - Jeudi 26 février 2015 - Prix : 10 DA



Polémique sur le gaz de schiste

Experts et scientifiques absents

Page 3

Symboliquement votre

Par Mohamed Habili

Finalement le 24 février s'est passé dans le calme, dans la capitale comme dans le reste du pays. Il y a bien eu cependant – non pas à vrai dire des rassemblements, ni mêmes des tentatives de rassemblements, et qui auraient été étouffés dans l'œuf – mais des chefs de file pour se présenter tout à la fois devant les policiers et les journalistes et donner par la même occasion à ces derniers un peu de matière pour leurs papiers du lendemain. Et effectivement, à lire hier les journaux pro-opposition, et anti-gaz de schiste, c'est-à-dire anti-Bouteflika, on croirait que c'est une sorte de révolution qui aurait éclaté ce jour-là n'eût été un impressionnant déploiement des forces de l'ordre. Sauf qu'à Alger les manifestants, si l'on excepte le moins d'un millier de badauds venus voir le choc promis par les journaux la veille, n'étaient pas au rendez-vous. Et pour cause, ni le RCD, ni le MSP, ni le FIS, pas moins membre de la CNLTD, en dépit de sa grande discrétion à cet égard, pour ne parler que des pièces maîtresses de ce qui s'appelle l'opposition, n'avaient jugé judicieux d'appeler leurs troupes à occuper les rues ce jour-là. Dès lors faut-il s'étonner que l'ordre n'ait en rien été perturbé ce 24 février ? Résultat: les journaux n'ont pas eu grand-chose à se mettre sous la dent.

Suite en page 3

Hausse des crimes et des agressions, selon la Gendarmerie nationale

Inquiétante remontée de la violence



Ph. > DR

Lors d'une conférence de presse organisée hier au siège du Commandement de la Gendarmerie nationale, il a été procédé à une lecture détaillée de la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes. Il faut dire que les atteintes contre les personnes et les biens se taillent la part du lion dans ce bilan qui couvre la période de l'année 2014.

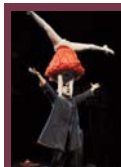
Lire page 2



En janvier 2015

Hausse des prix à la consommation

Page 5



«Les rois vagabonds» à l'Institut français d'Algérie

Un spectacle éblouissant

Page 13

Conférence du professeur Mazouz à l'Inped de Boumerdès Débat sur le rapprochement public-privé

LE PROFESSEUR Bachir Mazouz s'est illustré, hier, à l'Institut national de la productivité et le développement industriel (Inped). Lequel a animé, hier, à la salle de conférences une journée de réflexion et d'analyse dédiée au partenariat public-privé. Au cours de cette réunion regroupant des chefs d'entreprise et économistes, l'éminente personnalité a articulé son intervention autour d'une série de témoignages des chefs d'entreprise du secteur public et privé. La conférence-débat est intitulée «Gestion des formes d'ouverture et de rapprochement public-privé, enjeux, défis et risques des PPP». Le conférencier a retracé les différents systèmes de gouvernance du pays depuis l'indépendance à la fin des années 1970 où l'on distribuait des enveloppes aux fellahs malgré le déficit en passant par les années 1980 jusqu'à cette époque. L'Algérie des années 1960 n'est pas l'Algérie de 2014. Pour lui, le système de gouvernance publique est caractérisé par des niveaux d'analyses, à savoir institutionnel, organisation, cadre officiel de gestion et outils de l'action publique. A cela s'ajoute la position géopolitique et géostratégique, citant Djibouti qui ne dispose d'aucune industrie, hormis le passage dans ses eaux territoriales de 70 % des bateaux et la Chine qui est devenue le 1^{er} opérateur économique mondial à la fin de 2014. Dans son intervention, il a expliqué la montée en puissance des For-PP qui se caractérise par la fragilité persistante des finances publiques, impératifs d'investissement dans les infrastructures et la transition énergétique, les fonds de la dette publique, la frustration grandissante de l'opinion publique à l'endroit des fonctionnaires et de la qualité des services publics, la pensée fulgurante des valeurs et de la rhétorique libérale. Selon la directrice générale de l'Inped, Fouzia Osmani, l'objectif de cette réunion entre professionnels consiste à susciter une réflexion féconde autour de l'approche des formes de partenariat public-privé et de mettre à la disposition des chefs d'entreprise les derniers éléments développés par la recherche dans le domaine du management. «Aucun des deux secteurs, public et privé, ne peut offrir une efficacité et réaliser seuls», a reconnu notre interlocutrice. D'ailleurs, c'est à partir de cette thématique que le conférencier a articulé son intervention d'une manière scientifique et intelligente, comment les secteurs public et privé peuvent s'associer d'une manière judicieuse, dans le cadre du partenariat public-privé. A partir de cette conférence et les explications fournies, tout au long de cette réunion par le professeur Bachir Mazouz, la gestion des formes d'ouverture et le mode de partenariat public-privé sont des indicateurs impératifs pour le développement de l'économie nationale. Force est de rappeler que l'hôte de l'Inped, Bachir Mazouz, est professeur titulaire à l'École nationale d'administration publique, un réseau de l'université du Québec (Canada) titulaire de la chaire Gutenberg 2009 à l'ENA (France) et rédacteur en chef de la revue Management international à HEC Montréal.

A.Kichni

— Hausse des crimes et des agressions, selon la Gendarmerie nationale — Inquiétante remontée de la violence

■ Lors d'une conférence de presse organisée hier au siège du Commandement de la Gendarmerie nationale, il a été procédé à une lecture détaillée de la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes. Il faut dire que les atteintes contre les personnes et les biens se taillent la part du lion dans ce bilan qui couvre la période de l'année 2014.

Par Meriem Benchaouia

Le crime et les agressions sont en hausse en Algérie et cela malgré tous les moyens de lutte mis en place. Les bilans des différents services de sécurité confirment cette hausse. Le dernier en date est celui des unités de la Gendarmerie nationale, rendu public hier où il est précisé que le nombre d'affaires criminelles de droit commun traitées durant l'année 2014 a enregistré une hausse de 44,75 % par rapport à la même période de l'année 2013. Avec plus de 18 623 affaires traitées par la gendarmerie, sans parler des opérations menées par la Sûreté nationale, c'est la société toute entière qui se retrouve interpellée. Des solutions doivent être trouvées. Lors d'une conférence de presse organisée hier au siège du Commandement de la Gendarmerie nationale, il a été procédé à une lecture détaillée de la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes. Il faut dire que les atteintes contre les personnes et les biens se taillent la part du lion dans ce bilan qui couvre la période de l'année 2014. En ce sens, le lieutenant-colonel Rouba Abdelkader, chef de la division de la police judiciaire, a indiqué que les coups et blessures volontaires (CBV) représentent 63,21% (11 772 affaires) avec plus de 6,31% par rapport à l'année 2013 alors que les homicides volontaires avec 451 affaires représentent 2,42% des atteintes contre les personnes, soit une croissance de



3,68% Les atteintes aux biens occupent 47,81% (19 454 affaires) de la criminalité de droit commun. Là, on remarquera que les wilayas d'Alger (2 414), Oran (1 228), Tipasa (1 190), Bliida (982) et Tizi Ouzou (876) sont les plus touchées. Selon le lieutenant-colonel Rouba, les vols constituent 76,44% (14 870 affaires), du volume global soit une baisse de 04,33% par rapport à 2013, les cambriolages d'habitation (2 859) avec moins de 9,65%, le vol de cheptel, avec moins de 01,79% et le vol de véhicules qui enregistre, lui aussi, une baisse de 4,14%. La criminalité organisée qui englobe la contrebande, le trafic de stupéfiants, le trafic d'armes et

de munitions, la migration irrégulière, les faux et le trafic de véhicules et autres atteintes à l'économie nationale, constitue une des priorités de l'action de la GN, particulièrement ses unités spécialisées. Elle représente un taux de 12,23% par rapport à la criminalité globale avec une baisse de 16,30% en matière d'affaires. Selon la même source, la comparaison de l'activité de l'année 2014 avec celle de 2013 fait ressortir une hausse de 7,37% en matière d'affaires traitées. L'apport de la police technique et scientifique a permis l'élucidation de près de 20% des affaires criminelles. Dans son intervention, le général Benamane Mohamed Tahar, directeur de la sécurité

publique, a déclaré que le contexte criminogène dans notre pays, demeure caractérisé essentiellement par une délinquance et une criminalité de basses intensités, concentrées dans les agglomérations à forte densité de population. «Elle se manifeste dans les populations maîtrisables, cependant, la criminalité organisée, particulièrement, le trafic de stupéfiants reste la menace principale sur la Sécurité nationale, attestée par la tendance ascendante des saisies opérées ces dernières années et la connexion avérée des narco-trafiquants avec les organisations terroristes implantées au Sahel et dans le sud-ouest de la Libye» a-t-il expliqué.

M. B.

— Devant «les tergiversations» de la tutelle à répondre à leurs doléances — Les communaux reprennent la protesta le mois prochain

En voyant rien venir de la part de tutelle concernant les revendications socioprofessionnelles exprimées à maintes reprises, les communaux comptent bien reprendre le chemin de la protestation et annoncent une journée de grève pour le mois prochain.

La protestation reprendra de plus belle dans le secteur des communes qui risque de connaître une forte perturbation durant le mois prochain. L'annonce est faite par l'Union nationale des travailleurs des communes, relevant du Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique (Snapap). Le président de l'Union nationale des travailleurs des communes, Azzedine Halassa, a expliqué que cette décision de recourir au débrayage intervient «en dernier recours devant le retard accusé par le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, dans la prise en charge des revendications soulevées, depuis plusieurs mois, par le syndicat, portant sur le statut et l'augmentation des primes et indemnités». La même source dira qu'une réunion est prévue avec le département de l'Intérieur cette semaine en vue de débattre du cahier revendicatif des communes. Faute de nouveautés satisfaisantes de la part de la tutelle d'ici le 15 mars, un conseil national sera convoqué pour décider d'un mouvement de protestation explique Halassa tout en déplorant la tergiversation de la tutelle à mettre à fin aux problèmes soulevés. D'après la même source, le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales n'a pas fait montre d'effort pour la prise en charge de la plateforme de revendications de communes. Et d'ajouter qu'aucun représentant de la tutelle n'a adressé un appel pour un dialogue avec le partenaire social des travailleurs ou pour discuter de leurs préoccupations socioprofessionnelles. Un mutisme qui ne fait que nourrir la détermination des travailleurs à faire valoir leurs droits et à exercer la pression avec des mouvements de grèves qui paralyseront les APC du territoire national. Au chapitre des revendications en attente de satisfaction, les travailleurs réclament notamment la révision du



statut particulier, l'application de l'annulation de l'article 87 bis. Figurent également sur la plateforme de revendications «l'attribution prochaine de la prime de guichet au profit de 43 000 agents et de la prime de signature au niveau de l'état civil, pour 16 000 délégués». L'intégration de tous les contractuels exerçant dans le cadre du pré-emploi et du filet social, dans des postes d'emplois permanents est, elle aussi, une doléance toujours en attente de prise en charge.

Yasmine Ayadi

Polémique sur le gaz de schiste

Experts et scientifiques absents

■ Le dossier du gaz de schiste en Algérie a pris une tournure politique alors que le vrai débat ne peut être que scientifique sur ce sujet pour démontrer les vrais enjeux de l'exploitation de cette ressource naturelle.



Par Nacera Chennafi

La question de l'exploitation du gaz de schiste a été au centre de la célébration du 24 février que ce soit du côté du gouvernement ou de l'opposition. Et après que chacun a célébré à sa manière cette journée historique dans l'histoire de l'Algérie, il ne reste que les habitants de In Salah qui manifestent contre l'exploitation de cette source. En dehors des histoires de manipulation ou de tentatives de déstabilisation puisque tout sujet peut tomber dans la récupération politique, la peur et la crainte des habitants de In Salah sont réelles, donc, il faut s'adresser à ces citoyens de toutes catégories et niveau d'instruction. Le gaz de schiste est une richesse et son exploitation veut dire avoir de nouveaux revenus financiers, donc, la décision est à la fois économique et politique mais est-ce que cela peut se faire au détriment de la santé des habitants et de l'état de l'environnement ? Le gouvernement dit non mais la population n'est toujours pas rassurée, ce qui

ouvre la voie à une urgence d'adopter un vrai discours et une communication «scientifique» sur le sujet pour convaincre sur les vraies conséquences d'une exploitation de gaz de schiste avec des preuves scientifiques qui ne peuvent qu'être acceptées par tout le monde. Dans cette polémique autour du gaz de schiste, les experts et les scientifiques sont absents, ce qui a laissé place au «sens commun», développé par les partis politiques. Du côté du gouvernement, ce dernier a lancé une opération d'«exploration» selon les explications du Premier ministre, Abdelmalek Sellal mais est-ce qu'une telle décision aurait pu être préparée en lançant un vrai débat national qui ne peut être animé que par de vrais experts ? Donc, on se demande si en possédant le pouvoir de décision, on n'est pas tenu de faire participer ceux qu'on gouverne ? Dans sa sortie mardi à Arzew, le Premier ministre dira que c'est aux générations futures de décider de l'exploitation ou non du gaz de schiste et le rôle du gouvernement actuel se limite

à l'exploration. Donc, il défend le «droit» de savoir les capacités que possède l'Algérie en gaz de schiste. Cela a l'air légitime mais toute la faille est dans «l'ignorance» qui a pris de l'ampleur dans notre pays au point où même ceux qu'on appelle des intellectuels ne se posent même pas la question sur les conséquences de l'exploitation du gaz de schiste. Donc, comment demander à un simple citoyen qui a un niveau d'instruction faible qui a cumulé une crainte en entendant que l'exploitation du gaz de schiste aboutira à une catastrophe naturelle ? Dans ce contexte, les partis politiques que cela soit ceux du pouvoir ou de l'opposition, qui ont toujours été déconnectés de la réalité sociale se lancent dans le débat sur le gaz de schiste sans avoir le potentiel intellectuel et scientifique pour défendre une vision ou une autre et même le seul parti qui se présente comme parti écologique n'apporte rien sur ce dossier. Dans ce cadre, on peut citer quelques leaders politiques qui se sont prononcés sur le gaz de schiste. Le président du Front El Moustakbal, Abdelaziz

Belaid, a appelé, mardi à Boumerdès, à la nécessité d'ouvrir un «vrai débat» avec les opposants à l'exploitation du gaz de schiste afin de parvenir à une «solution qui arrange toutes les parties» et de «suspendre toutes les opérations» relatives à l'exploitation de cette énergie. Le secrétaire général du Front de libération nationale Amar Saâdani, a appelé, depuis Annaba, à «l'unité des rangs pour protéger l'Algérie et ses ressources» et mis en garde contre «les manœuvres visant la stabilité du pays». Alors qu'il y a quelques semaines, ce même responsable s'est attaqué au gouvernement quant à la prise en charge des revendications de la population du Sud. La secrétaire générale du Parti des travailleurs, Louisa Hanoune, qui ne sait plus sur quel pied danser, dira depuis Hassi-R'mel, que «le blocage de l'exploration de ce type d'énergie expose le pays au déficit et le conduira vers l'endettement extérieur». Et du côté de l'opposition, les partis se disent solidaires avec la population de In Salah sans s'appuyer sur des arguments scientifiques par rapport au «danger de l'exploitation du gaz de schiste». Cependant, aucun de ces partis n'a pris le courage de consulter des experts et des scientifiques pour s'exprimer sur la question du gaz de schiste à travers l'organisation de débats régionaux. Il faut dire que la question de l'exploitation du gaz de schiste intervient dans un contexte particulier, puisque l'Algérie fait face au choc pétrolier avec la baisse des revenus à 50%, donc, cette ressource pourrait être une alternative pour avoir des ressources financières surtout que l'Algérie peine à mettre en place une vraie économie hors hydrocarbures.

N. C.

Benflis l'a annoncé hier

Le parti Talaoui El Houriyet prépare son congrès constitutif

Le parti Talaoui El Houriyet a commencé la préparation de son congrès constitutif par la mise en place de bureaux provisoires de wilayas et des représentations communales, a fait savoir mercredi à Alger Ali Benflis, un des membres fondateurs du parti.

Ali Benflis dont le parti a obtenu mercredi dernier l'autorisation de tenir son congrès constitutif a expliqué dans une conférence de presse qu'une instance nationale de préparation du congrès composée de huit commissions sera installée au courant de la première semaine du mois de mars prochain.

Quatre congrès régionaux couvriront, au mois d'avril le nord, le sud, l'est et l'ouest du pays, en prévision du congrès national constitutif prévu courant juin prochain «ou plutôt si les travaux préparatoires se déroulent au rythme soutenu escompté», a-t-il indiqué.

Le parti Talaoui El Houriyet s'inscrit dans la filiation historique de la République démocratique et sociale dans le cadre des principes de l'Islam, a-t-il ajouté assurant que son

parti bannira l'exclusion de la communauté nationale et œuvrera à asséoir la justice sociale qui rejette la marginalisation et la discrimination.

Concernant l'identité de Talaoui El Houriyet, il a affirmé que c'était un parti «national démocrate» qui s'attelait à l'édification d'un Etat démocratique conformément aux normes universelles et une économie de marché «rigoureusement encadrée, régulée et contrôlée afin qu'y trouvent leur place l'égalité des chances, la justice sociale, et la distribution équitable de la richesse nationale».

C'est un parti, a-t-il poursuivi, qui milite pour une société où l'exercice des responsabilités obéit aux critères d'intégrité, d'honnêteté et de performance ainsi qu'aux exigences de contrôle et de la reddition de comptes.

Pour Ali Benflis, la future formation politique «représente un authentique projet politique, économique et social capable de servir de base au redressement de la nation».

La place de Talaoui El Houriyet est parmi

l'opposition nationale, a insisté le membre fondateur du parti qui s'est engagé à «agir main dans la main avec l'ensemble de nos partenaires politiques pour l'organisation d'une transition démocratique ordonnée, consensuelle et apaisée».

Répondant aux questions de la presse, il a précisé que «son parti était ouvert à tous ceux qui adhèrent à son projet et qui croient en la démocratie, au pluralisme et à l'alternance au pouvoir».

«Loin d'être la manifestation d'une division de l'opposition, la création de Talaoui El Houriyet montre que cette opposition est soudée et qu'elle est appelée à s'élargir à l'avenir», a-t-il martelé.

Concernant le projet du gouvernement de créer de nouvelles wilayas déléguées, il a considéré qu'il s'agissait d'une question sérieuse qui ne devait pas être envisagée sous la pression ni traitée à la hâte reconnaissant toutefois que l'étendue du territoire national nécessitait un nouveau découpage administratif.

Safy T./APS

LA QUESTION DU JOUR

Symboliquement votre

Suite de la page une

Pass d'attroupements décents à filmer, serait sur le mode exclusif du gros plan, pas de bosses à exhiber en guise de plaies béantes, pas d'opposants arrêtés et dont il faudrait maintenant exiger à cor et à cri la libération, pas même une seule grenade de gaz lacrymogène de tirée depuis l'autre côté de la ligne de démarcation. Rien. En somme, un exploit à l'envers, une démonstration de force à rebours, une révolution rentrée, une éclatante affirmation de son impuissance. Déjà la veille, Sofiane Djilali clamait dans un journal humoriste malgré lui : le régime s'est déjà symboliquement effondré. Et le voilà le lendemain sur la place publique pour se saisir d'un pouvoir tombé des mains de ceux qui le détenaient fermement pourtant, agités si fort comme ils l'avaient été, et pour se faire acclamer par le peuple réuni, être hissé sur le pavois peut-être. Croit-on que maintenant que le triomphe n'a pas eu lieu, il va la mettre en veilleuse, au moins pour le quart d'heure de décence ? Ça ne lui ressemblerait pas. Si pour lui le pouvoir était tombé la veille du 24 février, dès hier Bouteflika est destitué et lui d'ores et déjà intronisé à sa place. Il ne reste plus aux journaux qu'à aller l'interviewer en son palais, à El Mouradia, et c'est une nouvelle ère qui aura commencé pour le pays. L'an I de la révolution, c'est maintenant, c'est effectif, c'est une réalité...symbolique. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que la CNLTD se soit réfugiée dans le déni de réalité. Avant de se mettre à la remorque du mouvement antigaz de schiste, elle exigeait la destitution de Bouteflika et l'organisation d'élections anticipées. Comme le pouvoir ne se montrait guère disposé à obtempérer à ses injonctions, elle a décidé de le contourner tout simplement, de faire comme s'il avait cessé d'exister. Et de se placer d'autorité, que dis-je, de se proclamer, dans l'après-Bouteflika. De sorte que c'est la revendication d'élections anticipées elle-même qui se trouve dépassée. Une opposition aussi inexistante que celle-là, quel pouvoir serait assez bête pour la réprimer ? Il ne trouverait pas de meilleur gage de sa pérennité. Puisque de toute façon, il en faut toujours une pour faire bonne mesure, pour être dans les normes, il est impossible d'en trouver une à ce point anodine qu'elle aime vivre sur son nuage.

M. H.

Habitat

L'AADL identifie les assiettes foncières pour ses projets à venir

■ L'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement (AADL) a finalisé l'opération d'identification des assiettes foncières sur lesquelles seront bâtis les projets restants de son programme de 230 000 logements.

Par Mohamed Addab

Pour définir le foncier nécessaire à l'achèvement de son deuxième programme de location-vente lancé en 2013, cette agence a dû recourir aux fichiers du foncier urbanisable établis récemment au niveau des wilayas à l'issue d'une enquête menée, depuis 2014, sur le potentiel foncier national destiné au logement.

C'est ainsi que les équipes locales de l'AADL travaillent actuellement en collaboration avec les directeurs de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction (Duac) pour réserver définitivement le foncier à bâtir à travers l'établissement des procès-verbaux de choix de terrain, indique la même source.

Cette nouvelle démarche de l'AADL s'explique par le fait que dans ses programmes de loge-

ments, elle peine souvent à lancer certains de ses projets en raison, essentiellement, de la non-disponibilité du foncier.

Jusqu'à fin décembre 2014, sur les 230 000 logements prévus par le programme lancé en 2013, elle n'a pu entamer la réalisation que de 96 000 logements seulement dont 76 000 en 2013 et 20 000 en 2014, soit seulement 41% du programme.

De surcroît, elle a dû renoncer à certains terrains qui lui ont été attribués en raison de leur nature accidentée ou carrément inconstructible sans compter les lignes d'électricité de haute tension et les réseaux d'assainissement qui traversent certains lots alors que d'autres font l'objet de litiges avec des occupants illicites.

C'est pourquoi les fichiers du foncier urbanisable auxquels elle a, désormais, accès ont été conçus de façon qu'ils indiquent non seulement la délimitation des assiettes mais aussi leur état d'occupation et leur nature géologique, lui permettant d'avoir au préalable un aperçu sur les caractéristiques des terrains disponibles et d'y opter plus rapidement.

Faible offre des entreprises algériennes de réalisation

Il est observé qu'outre le problème du foncier entravant son programme, l'AADL fait également face à une faible offre des entreprises de réalisation.

En 2013 et 2014, elle a enregistré 1 522 appels d'offres déclarés infructueux avec un faible nombre de soumissions



des entrepreneurs algériens pour ces projets. Ce qui l'a même amené, en 2014, à recourir aux entreprises de la 2^e short-list établie par le ministère de l'Habitat mais sans grand résultat.

Cette short-list comprend 106 entreprises dont 49 algériennes et 9 groupements mixtes regroupant des entreprises algériennes et étrangères, intéressés par la réalisation d'ensembles intégrés de 400 à 2 000 logements par projet. Sur un total de 414 consultations menées par l'AADL auprès de ces entreprises algériennes et groupements mixtes de la short-list, il y a eu 306 consultations où les entreprises n'ont émis aucune réponse, 71 cas où elles ont répondu négativement en invoquant leur plan de charge saturé alors que dans les 33 cas restants, elles ont

exigé des prix jugés «excessifs». En conséquence, l'agence n'a finalement retenu que quatre entreprises algériennes pour la réalisation de 10 000 logements, et se voit obligée de faire davantage appel aux entreprises étrangères pour lancer ses autres projets.

Outre les logements restants de son programme de 230 000 unités, l'AADL prévoit le lancement de 400 000 logements dans le cadre du programme quinquennal 2015-2019.

Son plan de charge passe, alors, à 630 000 logements avec une moyenne de 105 000 logements à lancer annuellement durant le quinquennat 2015-2019. Pour réaliser ces objectifs, elle délèguera les Offices de promotion et de gestion immobilière (OPGI) de certaines wilayas pour prendre en charge ses projets de

logements en location-vente.

Elle mise, par ailleurs, sur une nouvelle organisation qui prévoit la création de huit à neuf directions régionales et des directions de projets dont les compétences territoriales sont étendues aux limites de la wilaya.

En outre, l'agence est habilitée à prendre des participations dans des entreprises publiques économiques ou à créer des filiales pour certaines activités relevant de ses missions.

Ces nouvelles modifications du cadre organisationnel ont pour objectif principal d'améliorer son efficacité et d'atténuer la pression sur cette agence qui représente l'outil le plus important des pouvoirs publics pour la résorption de la crise de logement, et ce, particulièrement pour la classe moyenne.

M.A./APS

Intempéries

Encore et toujours de la neige à Sétif

D'ABONDANTES chutes de neige affectent de nouveau la wilaya de Sétif où les flocons alternent depuis plus d'un mois avec de brèves éclaircies, a-t-on constaté mercredi.

Si à Sétif-ville l'épaisseur de la poudreuse n'a pas dépassé les 5 cm, les régions septentrionales étaient beaucoup «mieux servies» ce mercredi puisque 10 à 20 cm ont été mesurés du côté de Bouandas, de Takouka (au pied du mont Meghriss qui culmine à 1 700 m d'altitude) et de Théniet Ettine.

Même si l'ensemble du réseau routier est ouvert à la circulation dans ces régions, les évolutions des engins motorisés restent «difficiles et requièrent une extrême prudence», a indiqué un officier de la Protection civile, soulignant que toutes les routes de la wilaya sont «prises en charge par les services techniques concernés qui interviennent à chaque fois que c'est nécessaire».

Des chutes de neige ont également été enregistrées dans la nuit de mardi à mercredi, dans la wilaya de Batna, où la Gendarmerie nationale et les engins de la direction des travaux publics ont dû intervenir pour dégager plusieurs axes de montagne où la circulation reste toutefois difficile, a-t-on indiqué à la brigade de sécurité routière.

Les routes concernées sont, notamment la route nationale (RN) n° 77 à hauteur de la commune de Hidoussa et la RN 87 au niveau de Théniet El Abed, selon cette source.

APS

Grève des enseignants

Benghebrît veut dialoguer avec les syndicats dans le «calme et la sérénité»

Le ministre de l'Éducation nationale, Nouria Benghebrît a renouvelé mercredi à Alger, la disponibilité de son département à «dialoguer avec les syndicats mais dans le calme et la sérénité».

«Le ministère est disposé à dialoguer avec les syndicats et les fonctionnaires de l'Éducation nationale qui sont en grève, mais cela doit se faire dans le calme et la sérénité», a affirmé M^{me} Benghebrît dans une déclaration à la presse en marge d'un séminaire

sur la recherche en Éducation.

«Nous ne pouvons pas ouvrir le dossier du statut particulier des enseignants en l'absence de stabilité et de sérénité dans le secteur», a fait observer la ministre, précisant que «cette stabilité ne sera effective qu'après la signature, par les différentes parties, de la Charte d'éthique».

«C'est à partir de ce moment que nous pourrions évoquer, point par point, le statut particulier et ce, dans la sérénité», a-t-elle dit,

réitérant que cela «exige un climat de confiance où chacun aura la possibilité de s'exprimer librement loin de la pression des grèves et des perturbations des cours».

Une grève dans le secteur de l'Éducation nationale diversement suivie a été déclenchée, depuis une semaine par le Conseil national autonome du personnel enseignant du secteur ternaire de l'Éducation (Cnapest).

Khaled B.

Education nationale

Début à Alger d'un séminaire sur la recherche en éducation

Les travaux d'un séminaire sur «la recherche en éducation, perspectives et projets», organisé par l'Institut national de recherche en éducation (INRE) sous l'égide du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, ont débuté mercredi à Alger.

Le séminaire de deux jours planchera en séance plénière et en ateliers sur plusieurs thématiques relatives notamment à la pédagogie et à la gouvernance dans la vie scolaire, a-t-on expliqué, ajoutant que cette rencontre intervient suite une réflexion et une évaluation de la recherche en Éducation. Dans

son allocution d'ouverture, la ministre de l'Éducation nationale, Nouria Benghebrît, a indiqué que la recherche en éducation vise à améliorer le secteur de l'Éducation et de l'école d'une manière globale. De son côté le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Mohamed Mebariki,

a relevé l'importance de ce séminaire qui s'intéresse à la recherche dans l'Éducation, ce qui traduit, a-t-il, dit, la «volonté» du gouvernement de faire en sorte que la recherche scientifique, en plus de son caractère académique et théorique, soit au service de la société et de l'économie nationale.

Kamel L.

En janvier 2015

Hausse des prix à la consommation

■ Les prix à la consommation en Algérie ont enregistré, en janvier 2015, une hausse de 0,1% par rapport à décembre dernier, a appris l'APS auprès de l'Office national des statistiques (ONS).

Par Faten D.

Cette légère hausse, qui intervient après deux baisses consécutives observées en novembre (-0,6%) et décembre (-0,2%) de l'année 2014, s'explique par une augmentation des prix des différentes catégories de produits, relève l'Office.

C'est ainsi que les prix des biens alimentaires ont affiché une augmentation de 0,4% contre -1,4% en novembre et -0,6% en décembre 2014, précise l'organisme public des statistiques.

Les prix des produits agricoles frais ont connu, en janvier 2015, une hausse de près de 0,2%, en raison du renchérissement des fruits frais à hauteur de

9,6%. Par contre, des baisses ont été enregistrées notamment pour la volaille (-5,6%) et la pomme de terre (-4,3%).

Les produits alimentaires industriels ont affiché une tendance haussière de près de 0,7%, induite par l'augmentation des prix de certains produits tels que les laits, fromages et dérivés, ainsi que pour le café, thé, sucres et les huiles et graisses.

Par ailleurs, l'ONS relève que les prix des produits manufacturés non alimentaires ont augmenté également de 0,7% en janvier dernier par rapport à un mois plus tôt, alors que ceux des services se sont caractérisés par une baisse de près de 2%.

Annuellement, l'évolution des prix à la consommation s'est située à 4,6% en janvier 2015 par



rapport à janvier 2014, tandis que le rythme d'inflation annuel s'est élevé à 3,3% sur la période allant entre janvier 2014 et jan-

vier 2015. Les statistiques de l'office montrent qu'en janvier dernier et par rapport au même mois en 2014, une hausse générale a été enregistrée.

Ainsi, les prix des biens alimentaires ont augmenté de 5,6%, avec près de 8,3% pour les produits agricoles frais et plus de 3% pour les produits alimentaires industriels.

Les biens manufacturés ont également connu une hausse de 4,14% ainsi que les services avec 3%. En 2014, le taux d'inflation en Algérie a été estimé à 2,9% contre 3,3% l'année d'avant. La loi de finances 2015 prévoit un taux d'inflation de 3%.

F. D./APS

Sonatrach

Trois découvertes de champs pétroliers en Algérie depuis en 2 mois

Trois découvertes de champs pétroliers ont été réalisées par Sonatrach depuis début 2015, a déclaré, mercredi à Oran, le Président directeur général par intérim du groupe pétrolier, Saïd Sahnoun.

«Dans le cadre de l'exercice de l'année 2015, Sonatrach a réalisé, sur fonds propre, trois découvertes de champs pétroliers dont la qualité est extrêmement importante», a précisé à l'APS Sahnoun, en marge des festivités célébrant le 40^e anniversaire de la natio-

nalisation des hydrocarbures, abritées par la zone pétrochimique d'Arzew.

La première découverte de pétrole a eu lieu dans la région de Touggourt tandis que la deuxième (pétrole) est localisée à Ghardaïa. Un troisième champ de gaz a été découvert à El Bayadh, a indiqué le même responsable.

Sonatrach est en phase d'évaluation de ces découvertes qui sera suivie par un programme d'appréciation qu'elle entamera à

«très court terme», a-t-il souligné.

Pour ce qui est des estimations, Sahnoun a fait savoir que les débits sont «extrêmement encourageants», mais ne renseignent pas sur la taille ultime de la structure.

Ce sont des débits qui se situent entre 3 000 et 4 000 barils/jour, a-t-il estimé, ajoutant que «ce sont des débits que nous n'avons pas rencontré depuis longtemps».

APS

Zone pétrochimique d'Arzew

Le complexe de l'ammoniac et de l'urée mis en service

Le complexe de production de l'ammoniac et de l'urée (AOA) d'Arzew a été mis en service, lors d'une cérémonie présidée mercredi par le P-DG du groupe pétrolier Sonatrach par intérim, Saïd Sahnoun.

Réalisée dans la zone pétrochimique d'Arzew (Oran) dans le cadre d'un partenariat entre le groupe Sonatrach et un partenaire du Sultanat d'Oman, la société «Aljazairia el Omania lil asmid» (AOA), le complexe produira de l'ammoniac dont une grande partie sera convertie en urée avec une capacité, en première

étape, estimée à 2,4 millions de tonnes par an, selon la fiche technique du projet, présentée à cette occasion.

La livraison des produits de ce complexe s'effectuera à partir d'un quai de chargement d'une capacité de deux cargaisons à la fois, soit 60 000 tonnes d'urée et 30 000 tonnes d'ammoniac, ont indiqué des cadres du complexe, ajoutant que l'activité productive de l'usine sera destinée à l'exportation ainsi qu'à la satisfaction des besoins nationaux en la matière. Situé sur le prolongement-est de la zone pétrochi-

mique d'Arzew vers Mers El Hadjadj, ce complexe s'étend sur une superficie de 75 hectares. Créé en 2008, cet investissement pour un coût estimé à 2,6 milliards de dollars, a permis la création de plus de 550 postes d'emploi directs et plus de 1 000 emplois indirects.

Ce complexe, qui lancera prochainement sa phase de commercialisation, est composé de quatre unités comprenant deux lignes de production mises en exercices expérimentaux depuis l'achèvement de la réalisation du projet au début du 4^e trimestre

2014. Dans la même période d'essais mécaniques, le complexe a entamé l'opération de remplissage de ses capacités de stockage estimées à 150 000 tonnes, répartis sur deux hangars réservés à l'urée.

La mise en service de cette unité pétrochimique, qui s'inscrit dans le cadre du développement et de la diversification de l'investissement dans le secteur énergétique national, a été programmée dans le cadre de la célébration du 44^e anniversaire de la nationalisation des hydrocarbures.

Slim Y.

Avant la mise en œuvre des réformes

Schauble assure qu'«aucun euro» d'aide ne sera versé à la Grèce

«Aucun euro» d'aide ne sera versé à la Grèce tant qu'elle n'aura pas rempli tous ses engagements prévus avec ses partenaires européens dans le cadre du programme d'aide, a assuré mercredi le ministre allemand des Finances, Wolfgang Schauble.

«Aucun euro ne sera versé avant» que la Grèce n'ait rempli ses engagements, a promis le ministre dans un entretien à la radio régionale publique SWR.

«S'ils remplissent (leurs engagements), alors ils pourront recevoir les versements encore restants», a-t-il insisté. «Et s'ils ne les remplissent pas, il n'y aura pas de versements».

de savoir «si on peut croire les assurances du gouvernement grec ou pas», a-t-il insisté, assurant «comprendre (...) les nombreux doutes qui s'expriment en Allemagne».

«Nous, les pays de la zone euro, n'avons en aucun cas convenu de nouveaux versements mais nous avons donné plus de temps (à la Grèce) pour mettre en œuvre» les réformes sur lesquelles elle s'est engagée, a souligné Schauble.

Les ministres des Finances de la zone euro ont donné leur feu vert mardi à la prolongation de quatre mois du programme d'aide qui maintient la Grèce à flot depuis 2012. En échange, le gouvernement de la gauche radicale d'Alexis Tsipras s'est notamment

engagé à lutter contre l'évasion fiscale et à renforcer les moyens pour collecter l'impôt.

Les Allemands sont en majorité opposés à cette extension de l'aide à Athènes. Seuls 21% d'entre eux se prononcent pour un feu vert des parlementaires, selon un sondage de l'institut Insa pour le quotidien Bild, révélé mercredi.

La Grèce, si elle fait face à ses engagements, verra le déblocage de l'argent restant dans le programme signé en 2012, à savoir 1,8 milliard d'euros du Fonds de soutien de la zone euro (FESF) et 1,8 milliard venant des gains réalisés par la BCE sur les obligations grecques en sa possession.

Farid C.

Avant les stocks américains Le pétrole stable dans un marché prudent

LES COURS du pétrole se stabilisaient mercredi en cours d'échanges européens, soutenus par le rebond de l'activité manufacturière chinoise, mais restaient sous pression avant les stocks américains. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en avril valait 59,09 dollars sur

l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en hausse de 73 cents par rapport à la clôture de mardi. Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de «light sweet crude» (WTI) pour la même échéance grappillait 20 cents à 49,48 dollars. Les investisseurs ont retrouvé un peu de confiance après la publication mercredi de l'indice préliminaire sur l'activité manufacturière chinoise. En effet, l'indice PMI des directeurs d'achats-encore provisoire, le mois de février n'étant pas achevé - s'est établi à 50,1, contre 49,7 en janvier. Un chiffre supérieur à 50 marque une expansion de l'activité manufacturière, tandis qu'un indice inférieur à ce seuil signale la contraction. Même si les signaux sur la santé économique de la deuxième économie mondiale restaient mitigés, ce sursaut de l'indice PMI de HSBC a été accueilli positivement sur les marchés pétroliers, la Chine étant le deuxième plus gros consommateur de pétrole au monde après les Etats-Unis. Mais l'humeur du marché pourrait bien être gâchée par la publication hebdomadaire des stocks par le Département américain de l'énergie (DoE) mercredi, même si la plupart des opérateurs s'attendaient à une hausse de ces derniers. Selon plusieurs analystes de la fédération professionnelle American Petroleum Institute (API) les niveaux de brut ont progressé de 8,9 millions de barils la semaine dernière.

R. E.

Prestations

L'Ordre des médecins insiste sur le maintien de la gratuité des soins

■ Le président de l'Ordre national des médecins, Mohamed Bekkat Berkani, a insisté mercredi sur la nécessité de maintenir la gratuité des soins médicaux, tout en se prononçant pour une «redéfinition» de la complémentarité entre les secteurs public et privé dans le domaine de la santé.

Par Kamel L./APS

Intervenant sur les ondes de la Chaîne III de la Radio algérienne, le président de l'Ordre des médecins a plaidé pour que l'Etat maintienne la gratuité des soins et pour que les missions de chaque intervenant dans le secteur soient «mieux définies». «Il faut redonner cette sacralité à l'hôpital public, qui doit être ouvert à tout le monde», a déclaré M. Berkani, estimant qu'il était «important» de «redéfinir» la place du privé dans le système national de santé.

S'agissant des prix des prestations de soins jugés «excessivement chers» chez les cliniques privées, il s'est montré favorable pour une révision de la réglementation en vigueur en ce qui concerne le niveau de rembourse-



PH. > D. R.

sement, une phase dans laquelle intervient la sécurité sociale.

Considérant, d'autre part, que les prestations de soins et les

conditions d'accueil dans les hôpitaux publics restent «en deçà des efforts et des moyens consentis», le président de

l'Ordre des médecins a jugé «nécessaire» le rétablissement de la confiance entre le citoyen et le système national de santé.

Communication

Rencontres au profit des chargés d'information aux ministères

Le ministère de la Communication lancera, à partir de samedi prochain, des rencontres de formation au profit des chargés d'information au niveau de tous les ministères de l'Etat, a annoncé mardi à Saïda, le ministre de la Communication, Hamid Grine.

Sept rencontres de formation aborderont les «règles non écrites» de la communication publique, a indiqué le ministre lors de sa visite de travail dans la wilaya à l'occasion de la célébration du 7^e anniversaire de la création de la radio régionale de Saïda.

Lors d'un point de presse au siège de la radio de Saïda, M. Grine a indiqué qu'il présentera une communication lors de ces rencontres où il abordera son expérience de plus de 20 ans dans la presse et traitera des

«règles non écrites» de la communication publique.

Ces règles définissent la manière dont doivent se comporter les chargés d'information au niveau des ministères avec les journalistes et qui exigent d'eux de répondre une fois contacté par ces derniers ou de reporter cela avec tact ultérieurement s'ils ne peuvent répondre sur place, a-t-on expliqué.

Par ailleurs, le ministre a indiqué que 2 200 cartes ont été remises à des journalistes professionnels leur permettant l'accès aux sources d'information.

M. Grine a insisté, au passage, sur l'importance de cette carte qui vise à organiser la profession du journaliste et lui permettre d'élire un haut conseil de la presse écrite et

un comité permanent de la carte du journaliste professionnel.

Lors de sa visite d'inspection dans la wilaya, qui a coïncidé avec le double anniversaire de la création de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) et de nationalisation des hydrocarbures, le ministre a donné le coup d'envoi d'une marche des travailleurs qui sillonnent les différentes artères de Saïda depuis le centre-ville.

Il a inspecté également les travaux d'installation de l'émetteur de diffusion radiophonique et télévisuelle au mont de Sidi Ahmed Zeggai (commune de Saïda) qui permettra une couverture totale de la wilaya et l'élimination de toutes les zones d'ombre.

Said F./APS

Garantie des droits de la femme et de l'enfant

Fonds de pension alimentaire, «un impératif»

Le directeur général des Affaires judiciaires et juridiques au ministère de la Justice, Mohamed Amara a souligné, mardi à Alger, l'importance de la mise en œuvre de la loi portant création d'un fonds de pension alimentaire pour garantir la protection des mineurs et des femmes ayant la garde de leurs enfants.

La loi portant création du fonds de pension alimentaire intervient pour «protéger l'enfant» d'autant qu'elle permet à la femme divorcée ayant la garde de ses enfants de bénéficier d'une pension dans un délai n'excédant pas 25 jours, à compter de la date de notification du divorce, a indiqué M. Amara dans son intervention lors d'une journée d'étude consacrée à la présentation des dispositions de ladite loi.

«Les redevances financières sont versées au bénéficiaire, en cas de non-exécution totale ou partielle de l'ordonnance ou du jugement fixant la pension alimentaire, en raison du refus du débiteur de payer, de son incapacité de le faire ou de la méconnaissance de son lieu de résidence», précise la loi.

Cette ordonnance est notifiée, par voie du greffe, au créancier et au débiteur de la pension alimentaire ainsi qu'aux services compétents, dans un délai maximum de quarante-huit heures du prononcé de la décision.

Le juge des affaires familiales statue par ordonnance gracieuse, dans un délai maximum de trois jours, à compter de sa saisine, sur toute difficulté entravant le bénéfice des redevances financières prévues par la pré-

sente loi.

La loi fixe les dotations du budget de l'Etat, les montants des pensions alimentaires recouvrés des débiteurs, les taxes fiscales ou parafiscales, instituées conformément à la législation en vigueur au bénéfice du fonds de la pension alimentaire ainsi que les dons et legs.

L'application de cette loi est supervisée par la justice, garante des droits et des libertés et le ministre de la Solidarité nationale, en sa qualité d'ordonnateur habilité à intervenir en cas de non-exécution des dispositions judiciaires relatives au paiement de la pension, soulignent les organisateurs.

Cette loi permet à la femme ayant la garde des enfants de bénéficier d'une pension mensuelle versée par la direction de

wilaya chargée de l'action sociale relevant du ministère de la Solidarité nationale jusqu'à la déchéance du droit de garde ou sa cessation ou la justification du paiement de la pension alimentaire par le débiteur.

Les services compétents du ministère des Finances assurent le recouvrement des montants versés par le débiteur au fonds de pension alimentaire.

Cette loi s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des instructions du président de la République, Abdelaziz Bouteflika portant création d'un fonds de pension alimentaire au profit des femmes ayant la garde des enfants, et ce, à l'occasion de la célébration, l'année dernière, de la Journée mondiale de la femme.

Ali O.

Mosquée d'Alger Tebboune insiste sur le respect des délais

LE MINISTRE de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Abdelmadjid Tebboune, a affirmé mardi lors d'une réunion avec l'ambassadeur d'Allemagne à Alger, Götz Lingenthal, sur l'importance du respect des délais de réalisation de la mosquée d'Alger, supervisée par le bureau d'études allemand «Engel und Zimmermann», indique un communiqué du ministère.

Le ministre a mis l'accent, durant la rencontre à laquelle ont assisté les responsables du bureau d'études, sur l'importance du «respect des normes de qualité et des délais de réalisation en coordination avec les différentes parties concernées par le projet», précise le communiqué.

M. Tebboune a saisi cette occasion pour saluer l'expérience allemande dans ce domaine, plaidant pour une plus grande présence des experts allemands en Algérie. Pour sa part, M. Lingenthal a exprimé la disponibilité de son pays à assurer le transfert du savoir-faire allemand en Algérie de manière «à hisser la coopération dans ce domaine au niveau des relations exceptionnelles entre les deux pays». La conception du projet de la mosquée d'Alger a été assurée par le bureau d'études allemand Engel und Zimmermann, alors que la réalisation a été confiée à l'entreprise chinoise China State Construction Engineering Corporation LTD (CSCEC), rappelle-t-on. Considérée comme l'une des plus grandes au monde, la mosquée d'Alger qui devrait être réceptionnée en septembre 2016, sera un pôle à caractère religieux, culturel et scientifique. APS

Ebola

Un médicament contre la grippe efficace pour endiguer l'épidémie

L'ANTIVIRAL japonais favipiravir (Avigan) serait efficace pour réduire la mortalité chez les personnes infectées par le virus Ebola à un stade peu avancé, selon un essai clinique. Des premiers résultats encourageants. Les données préliminaires d'un essai clinique appelé JIKI mené sur 80 participants laissent présager la possibilité d'un traitement antiviral efficace. Il s'agit d'un médicament utilisé contre la grippe, le favipiravir. L'essai, promu par l'Inserm, financé par la Commission Européenne et soutenu entre autres par Médecins sans frontières donne des "signes d'efficacité encourageants [chez les malades] qui arrivent dans les centres de soins avec un niveau élevé ou moyen de répllication virale et qui n'ont pas encore développé de lésions viscérales trop sévères", pointe l'Inserm dans un communiqué. Les données préliminaires suggèrent que le traitement par favipiravir pourrait réduire la mortalité dans cette population en stade moins avancé de la maladie. Débuté le 17 décembre 2014 en Guinée, l'essai a été mené sur exactement 69 adolescents ou adultes, et 11 enfants. Il avait pour but de tester la capacité de l'antiviral bien toléré chez l'adulte contre la grippe, à réduire la mortalité contre le virus Ebola. Jusqu'ici il n'avait pas été testé sur l'homme. Seuls des tests effectués in vitro et sur la souris avaient donné des résultats positifs. Ces premiers signes d'efficacité chez l'humain vont donc encourager les chercheurs à poursuivre leur essai clinique. "Il est trop tôt pour commencer à utiliser le favipiravir en dehors du cadre d'un essai clinique. La recherche sur le favipiravir, et sur d'autres traitements potentiels contre le virus Ebola, doit être poursuivie et MSF est prêt à jouer un rôle dans ces essais cliniques", explique le D^r Bertrand Drapez, directeur médical chez MSF. La prochaine étape va consister à tenter de traiter par favipiravir les malades "chez lesquels la multiplication virale est contrôlable et qui n'ont pas encore développé de lésions viscérales trop sévères". Et ce le plus tôt possible après le début des symptômes.

R.S.

Dépenses nationales de santé

La participation des ménages frôle les 25%

■ L'expert en économie de la santé, Larbi Lamri, a estimé à Alger qu'il était "inconcevable" que les ménages participent aux dépenses nationales de santé à hauteur de 24,7% alors que le taux fixé par l'Organisation mondiale de la santé et la Banque mondiale ne dépasse pas 10%.

Par Souhila K.

Intervenant lors du dixième colloque sur la gestion des établissements de santé, organisé par la Confédération des cadres de la finance et de la comptabilité, l'expert a précisé que l'Etat demeurerait le principal pourvoyeur du système de santé avec une participation à hauteur de 44%, suivi des ménages (24,7%) et de la participation forfaitaire de la Cnas (21%), estimant qu'il était "inconcevable" que la participation des ménages frôle 25%.

La persistance de cette tendance entraînera la paupérisation de cette catégorie, a-t-il mis en garde. Lamri a souligné que la rationalisation des dépenses de santé passait par l'application

de la contractualisation prévue dans la loi de finances de 1993, précisant qu'une commission nationale avait été créée pour mettre en place les mécanismes de mise en œuvre de la contractualisation, mais que, faute de décret ministériel, sa concrétisation tarde à venir, a-t-il dit. La contractualisation qui a "fait ses preuves" dans de nombreux pays est un concept développé par l'OMS dont l'application en Algérie permettra de consacrer la transparence dans la gestion et de définir les responsabilités des différents intervenants en la matière, a souligné l'expert.

L'ancien DG du budget et administrateur à la Banque mondiale, Ahmed Sadoudi, a, pour sa part, indiqué que la contractualisation était le meilleur



Ph. > D. R.

moyen de garantir un système de santé efficace.

Selon lui, la gestion des établissements hospitaliers est régie par des lois administratives dépassées, appelant à introduire une loi sur l'hôpital, ajoutant que la gestion des établissements hospitaliers différerait totalement de celle des autres établissements administratifs. Il a, en outre, appelé à affranchir les administrateurs des établissements hospitaliers de certaines contraintes administratives et

bureaucratiques. L'ancien secrétaire général du ministère de la Santé, Ali Chaouche, a, quant à lui, salué les réformes réalisées dans le secteur, notamment l'élaboration d'une carte sanitaire adaptée aux besoins de chaque région, l'élaboration d'une nouvelle loi sur la santé et le développement des ressources humaines dans le cadre de l'accord d'association avec l'Union européenne.

S.K. / APS

OMS/Pour aider quatre pays en crise

Appel de fonds d'un milliard de dollars

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a lancé un appel de fonds d'un milliard de dollars à la communauté internationale pour une aide humanitaire en faveur de quatre pays (Syrie, République centrafricaine, Irak et Soudan du Sud) considérés comme une urgence absolue. Cet appel a été lancé à l'issue d'une réunion à Genève à l'OMS, réunissant plus de 50 pays donateurs, ainsi que les secteurs santé des organisations humanitaires. Sur le milliard réclamé, 322,7 millions sont demandés par l'OMS elle-même, qui entend venir en aide à plus de 21 millions de personnes dans ces quatre pays, des femmes et des enfants en majorité. Le reste des fonds est destiné au secteur

santé des autres agences onusiennes. Selon le Dr Bruce Aylward, responsable des opérations d'urgence à l'OMS, le monde fait face "à un nombre sans précédents d'urgences humanitaires". Plus de la moitié des fonds réclamés sont destinés à la Syrie, soit 687 millions de dollars, dont 157 millions pour l'OMS. 12,2 millions de personnes ont besoin d'un soutien médical, dans ce pays déchiré depuis plus de 3 ans par une guerre civile. Selon le D^r Elizabeth Hoff, représentante de l'OMS en Syrie, des maladies comme l'hépatite A et le typhus sont en recrudescence en Syrie du fait du manque d'eau potable. 218,7 millions USD de cet appel sont destinés à l'Irak, dont 134 millions

USD pour l'OMS. 5,2 millions de personnes ont besoin d'un soutien humanitaire en Irak, qui accueille aussi plus de 235 000 réfugiés syriens. L'année dernière, un appel de fonds de 314 millions USD avait été lancé pour l'Irak, mais seulement 90 millions USD ont été versés par la communauté internationale. Pour le Soudan du Sud, ravagé par une crise intérieure depuis un an, l'appel de fonds s'élève à 90 millions USD, dont 16,7 millions pour l'OMS. 3,35 millions de personnes dans ce pays ont besoin d'une aide humanitaire. Enfin, en République centrafricaine, l'appel de fonds est estimé à 48 millions de dollars pour venir en aide à 1,47 million de personnes. N.T./agence

Maladies infectieuses

L'OMS milite pour les seringues à injection unique

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) veut voir se généraliser l'utilisation de seringues à injection unique et ce, dans le but de lutter contre les contaminations de personnes par des maladies infectieuses fatales (lire en encadré). L'OMS, qui a publié, ses nouvelles directives sur les injections, estime d'ailleurs que «des millions de personnes pourraient être protégées contre les infections transmises par des injections à risque si tous les programmes de soins de santé utilisaient des seringues à usage unique». «Il faut non seulement utiliser les seringues à usage unique mais aussi réduire le nombre de

piqûres superflues, pour réduire le risque d'infection», précise l'OMS dans son rapport. Et l'Organisation de rappeler qu'en 2014, près de 1,7 million de personnes ont été contaminées par le virus de l'hépatite B, jusqu'à 315 000 par le virus de l'hépatite C et 33 800 par le VIH à la suite d'une injection à risque.

Et chaque année, 16 milliards d'injections sont effectuées. Environ 90% de ces injections sont vouées à l'administration de médicaments, 5% sont des vaccins, et les 5% restants sont destinées à d'autres actes comme des transfusions de sang. Or il s'avère que dans bien des cas, écrit l'OMS, «les

injections médicamenteuses ne sont pas nécessaires» et pourraient être remplacées par des cachets.

Des injections pas nécessaires

Selon le D^r Edward Kelley, directeur du département prestation de services et sécurité de l'OMS, «les patients s'attendent à ce qu'on leur fasse une injection et croient que c'est le traitement le plus efficace». De même, pour des infirmiers des pays en développement, «faire des injections à une clientèle privée est un moyen de compléter un salaire parfois insuffisant pour faire vivre leur famille». «Il

est absolument indispensable d'adopter des seringues sécurisées pour protéger les gens partout dans le monde contre le VIH, l'hépatite et d'autres maladies. Ce changement doit être une priorité urgente pour tous les pays», insiste, de son côté, le D^r Gottfried Hirnschall, directeur du département VIH/sida de l'OMS. Trop chères seringues «intelligentes». Mais problème : les seringues non sécurisées coûtent entre 0,03 et 0,04 dollar quand elles sont achetées par un organisme des Nations unies pour un pays en développement, alors que les nouvelles seringues, dites «intelligentes», coûtent, elles, au moins le double. S.B.

Mascara/Entreprise nationale du marbre

Remise en service de l'unité de Sig

■ L'unité de l'Entreprise nationale du marbre à Sig reprendra son activité en avril prochain après un arrêt de dix ans pour des raisons économiques, a annoncé à Mascara, le président directeur général de cette entreprise, Amar Boudemagh.

Par Salim O./APS

Visitant cette unité, située au nord de la wilaya de Mascara, à l'occasion de la célébration du double anniversaire de la création de l'UGTA et de la nationalisation des hydrocarbures, M. Boudemagh a indiqué aux autorités de wilaya qui l'accompagnait, que l'unité a bénéficié d'une grande opération de modernisation à l'instar de toutes les unités de cette entreprise au niveau national, dotée d'une enveloppe de 2,1 milliards DA.

L'opération d'installation de nouveaux équipements dans cette unité sera achevée fin mars, alors que le lancement de la production est prévu au mois d'avril, a-t-il ajouté.

Le même responsable a fait savoir que son entreprise a bénéficié d'une garantie de l'Etat pour un crédit bancaire de 2,1 milliards DA destiné à l'acquisition d'équipements et de nouvelles machines pour les unités de l'entreprise dans les wilayas de Skikda, Guelma et Mascara, afin d'accroître la production,

d'améliorer la qualité et d'élargir sa clientèle à travers le pays, voire même à l'étranger, en adoptant une nouvelle stratégie commerciale. Il a également annoncé que l'unité de Sig, qui s'approvisionne en matière première de la mine de Kristel (Oran), compte relancer le travail dans la mine de Bouhanifia (Mascara) dont l'exploitation est à l'arrêt.

Cette unité œuvra, d'autre part, à la production de 130 000 mètres carrés de marbre après avoir décroché dernièrement de nouvelles commandes d'entreprises publiques, a-t-il souligné. Le wali de Mascara, Ouled Salah Zitouni s'est engagé, pour sa part, à prendre les dispositions nécessaires pour aider l'unité de Sig, qui employait 500 travailleurs, afin de faciliter la réexploitation de la mine de Bouhanifia et mettre la station de traitement des eaux usées, qui sera opérationnelle prochainement près de Sig, au service de cette unité en lui fournissant six millions de mètres cubes d'eau traitées par an. Une visite a été réservée également à l'entre-



R.H. > D.R.

se de tabacs dans la zone industrielle de Sig, qui a ouvert une nouvelle unité de production pour un investissement de plus de 2,5 milliards DA dont une partie pour l'acquisition d'équipements. Cette unité produit 20 millions de paquets de tabacs par an et l'opération de modernisation se poursuit pour d'autres lignes de production, selon les explications fournies aux autorités de la wilaya. Une visite a été organisée aussi à l'entreprise «TRIFSIG» relevant du groupe public de transformation des produits longs qui produit du fer et de l'acier destinés au bâtiment et aux travaux publics. Ses responsables ont indiqué que cette entreprise a réalisé, l'année der-

nière, un chiffre d'affaires de 800 millions DA qui permet d'augmenter la capacité de commercialisation de ses produits dans la wilaya de Mascara avec l'aide des autorités locales, a indiqué le directeur de l'entreprise. Par ailleurs, les autorités de la wilaya ont procédé à la pose de la première pierre de projets et l'inauguration de plusieurs autres de prestations de services et de développement, avant de procéder au lancement de portes ouvertes sur le secteur des moudjahidine, à l'occasion de la célébration du double anniversaire de la création de l'UGTA et de la nationalisation des hydrocarbures.

S.O./APS

Souk Ahras

Les opérateurs économiques appelés à adhérer au système de l'emploi

Les chefs d'entreprises publiques et privées ont été invités à Souk Ahras, à «adhérer» au système de l'emploi mis en place en Algérie, notamment au profit des diplômés de l'université et des centres de formation professionnelle.

Le directeur de wilaya de l'emploi, Djamel Ayat, a souligné au cours d'une rencontre d'information et de sensibilisation sur «les contrats de travail aidés (CTA)», que cette adhésion est de nature à «contribuer à la réduction du chômage touchant les diplômés et à permettre aux

entreprises de bénéficier des avantages accordés par l'Etat». Au cours de cette rencontre, initiée par la direction locale de l'Agence nationale de l'emploi, en présence, également, de représentants du secteur de la formation professionnelle, des dispositifs de l'emploi, de la Caisse nationale d'assurances sociales (Cnas) et d'étudiants, des éclaircissements ont été apportés quant aux différents dispositifs prévus dans le cadre du programme de l'emploi confié à l'Anem. Depuis 2009 à Souk Ahras, 13 000 diplômés de l'université et de la formation profession-

nelle ont été intégrés dans le cadre du dispositif d'aide à l'insertion professionnelle, a-t-on rappelé au cours des débats. Le directeur local de l'Anem, Abderrezak Mazouz, a souligné pour sa part que les demandeurs d'emploi, autant que les employeurs et les partenaires économiques, disposent d'un site internet géré par cette agence, où ils peuvent prendre connaissance de tous les détails quant aux démarches à suivre pour bénéficier des avantages accordés, en plus d'un numéro mis à leur disposition (30 05).

F.J.

Oran

Lancement d'une chaîne TV à l'occasion du salon de la micro-entreprise

Une chaîne satellitaire «Invest TV» a été lancée à Oran à l'occasion du premier salon national de la micro-entreprise start-up, organisé par l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (Ansej).

La particularité de cette initiative est que le jeune investisseur, originaire de Sétif, a créé une entreprise de production et de distribution de produits audiovisuels dans le cadre de l'Ansej.

L'objectif de la création de «Invest TV» est de présenter les produits et les services des entreprises algériennes, et de trouver de nouvelles perspectives dans les marchés algérien et international.

«C'est un trait d'union entre le producteur, le distributeur et le consommateur», a indiqué le président de l'entreprise, Sahli Samir, lors de la présentation de son produit. Par ailleurs, le directeur général de l'Ansej, Zmail

Mourad, a souligné que l'objectif de ce salon est de faire connaître les start-up, montrer leur fort potentiel de croissance et leurs idées innovantes.

Depuis le début de cette opération, 8 434 start-up ont été financées par l'Ansej et la Cnac (Caisse nationale d'assurance chômage), donnant lieu à la création de quelque 2 254 emplois.

Vingt milliards DA ont été consacrés à cet effet. Durant le

quinquennat 2015-2019, le nombre des nouvelles start-up devra passer à 10 000, a-t-il ajouté. Cette première édition du salon, qui s'étalera jusqu'à samedi prochain, est marquée par la participation de 65 micro-entreprises activant dans différents domaines, notamment la communication, la création de sites web, le développement de logiciels et de solutions informatiques pour les entreprises.

N.T./APS

Mila 80 foyers ruraux raccordés au réseau de gaz naturel

QUATRE-VINGT foyers de l'agglomération rurale Mazraât Khitri Saâdoun, dans la commune de Mchira (sud de la wilaya de Mila) ont été raccordés au réseau de distribution publique de gaz naturel, a-t-on constaté. Les familles bénéficiaires, débarrassées de la corvée liée au transport sur de longues distances des bonbonnes de butane, ont créé une ambiance de joie dans cette petite mechta située non loin de la ville de Téléghma. La cérémonie a été présidée par le wali et les responsables du secteur de l'Energie, accueillis par les habitants du hameau par des youyoux et des pâtisseries traditionnelles. Un investissement public de huit millions de dinars a été consenti pour cette opération de raccordement qui n'a pas pris plus de trois mois de travaux, selon les responsables de la direction de wilaya de la Société de distribution de l'électricité et du gaz-Est (SDE). Pas moins de 2 500 foyers répartis sur six mechtas de la wilaya de Mila ont été raccordés au réseau de distribution publique du gaz naturel, a-t-on rappelé.

L.K.

Médéa Remise de clefs d'attribution de logements sociaux à Oued-Harbil

DES BÉNÉFICIAIRES de logements sociaux locaux (LSL), de la commune de Oued-Harbil, à 20 km à l'ouest de Médéa, ont reçu les clefs et les décisions d'attribution de leurs logements, a-t-on appris auprès des autorités locales. Une cérémonie a été organisée, à cet effet, à l'occasion de la célébration du double anniversaire de la création de l'Union générale des travailleurs algériens et la nationalisation des hydrocarbures, a indiqué, le P/APC de cette commune, Ahmed Latrache. Réalisés par l'Office de gestion et de promotion immobilière (OPGI), au titre du programme quinquennal 20110-2014, ces logements, de type R+1, sont déclinés dans un style architectural adapté au mode de vie local, avec des accès séparés, offrant une plus grande intimité à ces occupants. Ils sont également dotés de larges espaces verts et toutes les commodités susceptibles d'assurer un meilleur confort pour les résidents, a-t-il signalé.

F.M.



Sahara occidental

Installation de l'Intergroupe de paix au Parlement européen

■ Un groupe parlementaire appelé «Intergroupe Paix au Sahara occidental», composé de 119 eurodéputés représentatifs d'un large éventail de courants et de formations politiques, a été installé au Parlement européen à Bruxelles.

Par M. F./SPS

L'installation s'est déroulée en présence du ministre chargé des relations avec l'Europe, Mohamed Sidati, du Président de la Conférence européenne pour la coordination du soutien et de la solidarité avec le peuple sahraoui (EUCOCO), Pierre Galand, ainsi que des Organisations non gouvernementales (ONG) locales et internationales.

Cette alliance d'eurodéputés disposera d'une structure permanente au sein du Parlement européen et sera présente dans l'hémicycle à travers des activités diverses telles que la publication de rapports, de communications ainsi que la réalisation de missions d'information.

Le président de l'EUCOCO et les eurodéputés présents à la réunion constitutive de l'Intergroupe, se sont félicités de son installation «en dépit des obstacles et manœuvres du Maroc et de ses relais au Parlement dans le vain espoir de torpiller» toute initia-



tive allant dans le sens de l'affirmation du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination. Dans leurs témoignages, les participants ont estimé que cette consécration sonne comme un «cuisant échec» pour la diplomatie marocaine et un «désaveu cinglant pour sa stratégie visant à étouffer toute forme d'expression de soutien à la cause du peuple sahraoui et à sa quête patiente et persévérante pour l'exercice de son droit inaliénable à l'autodétermination».

Ils ont, à cet égard, dénoncé le «discours trompeur de certains eurodéputés, à leur tête le socialiste français, Gilles Pargneaux». Ce dernier avait introduit des «amendements fantaisistes» dans le cadre du projet de rapport du Parlement sur le rapport annuel 2013 de la Haute représentante de

l'Union européenne (UE) portant sur la Politique étrangère et la sécurité commune (PESC).

Le socialiste français «entendait arracher le soutien du Parlement européen au plan d'autonomie marocain». Ces amendements ont été rejetés par la Commission des Affaires étrangères. Les membres de l'Intergroupe ont unanimement condamné la «démarche provocatrice» du Maroc à travers son initiative de tenir une session du Forum Crans Montana dans la ville occupée de Dakhla.

Ils ont affirmé que cette tentative était «contraire à la légalité internationale et visait à avaliser le fait accompli colonial sur un territoire sur lequel la souveraineté du Maroc n'est reconnue par aucun Etat dans le monde».



Pierre Galand.

Ph.: DR

Les membres de l'Intergroupe ont également condamné les «manœuvres du Maroc qui tente de donner du combat libérateur du peuple sahraoui une image caricaturale et grossière, en décalage avec la justesse de sa cause».

Ils ont pointé du doigt sa «politique prédatrice d'exploitation des richesses naturelles du Sahara occidental au mépris du droit international». Enfin, les eurodéputés ont dénoncé les «manipulations grossières» exercées par le lobbying marocain au Parlement européen en vue de discréditer les réfugiés sahraouis et de les priver de l'aide humanitaire de l'UE.

M. Galand a confirmé, à cette occasion, qu'il s'est rendu à plusieurs reprises dans les camps de réfugiés près de Tindouf, et qu'il maintient des contacts réguliers

dans ce cadre.

Il a affirmé que l'aide humanitaire est bien organisée dans ces camps et que les réfugiés interrogés ont exprimé leur satisfaction sur la distribution de cette aide.

M.F./SPS

Tunisie

L'étau se resserre autour du commandant en chef de la Garde nationale

L'affaire de Mounir Ksiksi, directeur général de la garde nationale et son accusation par les dirigeants des syndicats de la police de trahison et d'implication dans le djihadisme islamiste, refait surface et fait surgir de nouveau la problématique de la police parallèle et de l'infiltration du ministère de l'Intérieur.

Au regard des nouveaux griefs présentés par les syndicats de la police et de la tournure que prend cette affaire, il semble que les jours de Mounir Ksiksi à la tête de la garde nationale soient comptés, même si ce dernier a cherché à minimiser les informations et documents fournis par ses accusateurs.

Pour comprendre les tenants et aboutissants de ce bras de fer meurtrier entre le directeur général de la garde nationale et les syndicats de la police, il faut remonter au mois de juillet 2014. A cette époque, Issam Dardouri, président de l'organisation tunisienne de la sûreté et des citoyens, et le responsable des affaires juridiques de l'Union nationale des syndicats des forces de l'ordre intérieures (à l'époque), Sahbi Jouini,

avaient révélé qu'ils détenaient des documents prouvant l'appartenance de ce haut cadre sécuritaire à la mouvance islamiste djihadiste.

Sur la base des informations qu'ils détiennent, les deux syndicalistes avaient demandé au ministre de l'Intérieur d'ouvrir une enquête et de vérifier le dossier du commandant en chef de la garde nationale. Ils avaient ajouté qu'ils restaient à la disposition de la justice pour leur fournir les documents nécessaires. Réagissant à ces graves accusations, Mounir Ksiksi avait intenté un procès contre les syndicats de la police. Selon nos informations, les poursuites sont restées sans suite jusqu'à ce jour.

De nouvelles accusations accablantes

Huit mois après, les deux syndicalistes, Issam Dardouri et Sahbi Jouini -devenu depuis secrétaire général de l'Union nationale des syndicats des forces de l'ordre intérieures-, reviennent à la charge et accusent le commandant en chef de la garde nationale de collusion avec

le terrorisme djihadiste islamiste. Issam Dardouri a fait assumer au commandant en chef de la garde nationale la responsabilité d'une circulaire recommandant aux agents opérant à l'ouest du pays de réduire au maximum leurs déplacements la nuit, insinuant qu'une telle circulaire aurait favorisé les mouvements des terroristes et préparé le terrain à l'assassinat, à Boulaaba, de quatre gardarmes. Sahbi Jouini a, quant à lui, révélé, à la chaîne El Hiwar Ettounsi (mercredi 18 février 2015), que la garde nationale sous les ordres de Mounir Ksiksi a expédié, en décembre dernier, vers la ville de Zenten en Libye «40 tonnes de médicaments» (bien 40 tonnes de médicaments). La partie bénéficiaire n'a pas été identifiée. Face à cette accusation accablante, Mounir Ksiksi s'est contenté de déclarer de manière expéditive et évasive qu'«il s'agit d'un don fait par des citoyens. Nous n'avons fait qu'acheminer cette quantité de médicaments jusqu'aux frontières tuniso-libyennes». Manifestement, cette affaire est, le moins qu'on

puisse dire, très louche.

Elle comporte trop de zones d'ombre et suscite moult interrogations. L'opinion publique a le droit de savoir qui sont ces citoyens donateurs ? Comment une telle quantité de médicaments a pu être collectée sans que la presse ne soit au courant ? Pourquoi c'est la garde nationale qui s'est occupée de cette opération qui relève, en principe, des attributions de la société civile ? Qui en sont les bénéficiaires : de simples citoyens libyens ou des terroristes daechistes ? Pourquoi tant de générosité alors qu'il existe en Tunisie des centaines de milliers de démunis qui manquent de médicament ?

Dans cette affaire bizarre qui fait dégager un sentiment de dégoût, il faut saluer le courage des dirigeants des syndicats de police qui ont alerté l'opinion publique de ses dérives administratives qui cacheraient peut-être d'autres plus graves.

Le parquet doit enquêter sur ces dérapages.

M. T./Agence

Libye Le Parlement libyen crée un poste de «chef général» de l'armée

Le Parlement libyen reconnu par la communauté internationale a annoncé la création du poste de «chef général» des forces armées libyennes, qui sera nommé par le président de l'Assemblée, ont rapporté des députés.

Le Parlement «a adopté mardi une loi relative à la direction générale de l'armée», a déclaré le député Issa Al-Arabi, cité par l'AFP ajoutant que le président du Parlement, Akila Salah Issa, serait chargé de «nommer le chef de l'armée qui doit prêter serment devant les députés». Un autre parlementaire a précisé que «la loi avait été adoptée pour donner de la légitimité au général Khalifa Haftar», assurant que M. Issa le nommerait dans «les prochaines heures».

L'agence officielle libyenne Lana a rapporté que «les Libyens attendaient la nomination mardi du général Khalifa Haftar» à ce poste. Général à la retraite, Khalifa Haftar avait lancé en mai 2014 une opération baptisée «Dignité» contre les groupes armés qui contrôlent la ville de Benghazi. Il avait été accusé dans un premier temps par les autorités d'avoir mené un «coup d'Etat».

En janvier, les députés avaient demandé à Haftar, ainsi qu'à 129 autres officiers retraités de reprendre du service. Le camp de Fajr Libya est en effet très hostile au général Haftar et exclut toute implication de cette personnalité controversée dans une future solution politique.

Lamia K./APS



Yémen

Des chefs locaux sollicités après le rapt d'une Française

■ Des chefs tribaux et des miliciens chiites Houthis ont été sollicités pour obtenir la libération d'une Française et d'une Yéménite enlevées mardi à Sanaâ, mais l'absence d'autorités légitimes dans la capitale et le départ des diplomates occidentaux compliquent les recherches.

L'identité des ravisseurs de la Française Isabelle Prime, 30 ans, et de son interprète yéménite Chérine Makkaoui n'est pas connue et le rapt n'a pas été revendiqué. La famille de la Yéménite a indiqué hier avoir sollicité l'intervention de chefs tribaux, du ministère de l'Intérieur et de miliciens Houthis pour obtenir la libération des deux femmes. «Nous avons contacté différents chefs tribaux (dans la capitale) Sanaâ, dans les provinces de Jawf (nord) et de Marib (centre) pour nous assurer de leur collaboration en vue de la libération des deux femmes», a déclaré à l'AFP Yassine Makkaoui, oncle de la Yéménite. «Nous avons également contacté, dans le même but, le ministère de l'Intérieur et

les Houthis», ces miliciens chiites qui contrôlent en grande partie Sanaâ depuis septembre, a-t-il ajouté. Makkaoui a rejeté sur les Houthis la responsabilité de l'enlèvement, sans les accuser explicitement d'en être les auteurs. «L'enlèvement s'est passé en plein jour dans le centre de Sanaâ où les Houthis sont responsables du maintien de l'ordre», a-t-il dit. «Ils contrôlent à la fois les ministères de la Défense et de l'Intérieur et nous les rendons responsables» du sort des deux femmes, a-t-il ajouté. Cependant, dans la confusion qui règne à Sanaâ, rien n'indique de manière évidente que des Houthis ont été directement impliqués dans ce rapt. Dans le passé, de nombreux auteurs d'enlèvement ont utilisé des uniformes de la police ou de l'armée



et des véhicules officiels pour des enlèvements, sans appartenir ni à la police ni à l'armée. Les enlèvements d'étrangers au Yémen ont souvent été le fait de tribus qui les utilisent pour faire pression sur les autorités afin d'obtenir des services, des infrastructures ou simplement la libération d'un de leurs membres. Mais ces dernières années, des otages ont été revendus à Al-Qaïda et certains ont trouvé la mort. Le ministre français des Affaires étrangères Laurent Fabius a réitéré hier l'appel aux ressortissants français à quitter le Yémen. «C'est un pays extrêmement dangereux», a-t-il déclaré, ajoutant que «tous les services sont mobilisés pour obtenir» la

libération d'Isabelle Prime. Mais la France n'a plus de diplomates au Yémen depuis qu'elle a fermé début février, comme d'autres pays occidentaux, son ambassade à Sanaâ. Le pays est en outre au bord de l'effondrement. Les Houthis, qui contrôlent la capitale, ont affirmé dans la nuit avoir lancé une procédure judiciaire contre le président Abd Rabbo Mansour Hadi, réfugié à Aden (sud). Ce dernier, qui a réussi à leur échapper samedi à Sanaâ, rejette leur coup de force et affirme être le chef d'État légitime du pays. Dès l'annonce de l'enlèvement, le président français François Hollande a réclamé «la libération dans les meilleurs délais» d'Isabelle Prime.

L'employeur de la Française, Francisco Ayala, président de Ayala Consulting, basée dans la banlieue de Miami (sud-est des États-Unis) et en Equateur, a indiqué qu'«Isabelle était la dernière» des expatriés de sa société encore au Yémen et qu'elle «devait partir dans quelques jours». Selon Ayala, elle se rendait en voiture à son travail avec son accompagnatrice yéménite quand son chauffeur a été arrêté par des hommes armés habillés en policiers. La voiture a tourné dans la ville puis le chauffeur a été libéré et a prévenu les autorités. Selon Ayala, les ravisseurs ont voulu libérer l'accompagnatrice, mais cette dernière a refusé pour rester avec la Française.



Points chauds

Croisade

Par Fouzia Mahmoudi

Si pour se faire entendre de nombreux politiques ont choisi de focaliser leur discours sur un thème récurrent, celui qui semble avoir choisi Alain Juppé depuis quelques années est la lutte contre le FN. Car si tous les hommes et femmes politiques de droite et de gauche s'accordent à critiquer et à combattre le FN, peu le font, surtout à droite, avec autant d'énergie que l'ancien Premier ministre de Jacques Chirac. En effet, depuis quelques années, Alain Juppé a commencé une véritable croisade contre le Front National qu'il veut combattre et vaincre à tout prix, quitte à s'attirer la désapprobation des sympathisants de droite en appelant à voter PS plutôt que FN ou blanc. Dans cet esprit, l'ex-diplomate s'attaque encore une fois au parti d'extrême droite et dénonce «l'impudence du Front national» avec notamment «le tsunami de la sortie de l'euro», «la gabegie budgétaire», «le mythe de l'immigration zéro» et «le risque de monter les Français les uns contre les autres». Dans son blog, Alain Juppé appelle aujourd'hui à une «offensive» contre «la montée régulière du FN dans l'opinion». Et cela sur «trois plans» : «D'abord l'affirmation de nos propres idées et de notre projet pour la France», «ensuite la consolidation de nos alliances, droite et centres», «sans oublier le déricotage méthodique des 'propositions' de ce parti qui, mises bout à bout, constituent une énorme impudence». A titre d'exemple, il cite «le tsunami de la sortie de l'euro» qui verrait «le franc français se substituant à l'euro dévisser immédiatement», de l'ordre «de 20 à 25%» selon les différents chiffres avancés. Plus généralement, «la sortie de la France de la zone euro précipiterait la dissolution de l'Union européenne». Sur la question de l'Islam, «la cruciale chez nous, en Europe et au-delà», «la République garantit la liberté de religion en échange d'un engagement clair de respecter les lois et les valeurs de la République, y compris l'égalité entre les femmes et les hommes». «Cela acquis, et sans doute devons-nous être plus exigeants dans cette vérification, notamment dans les lieux de culte, il n'est pas acceptable de multiplier les agressions verbales, voire physiques, contre des personnes en raison de leur religion. Le racisme, l'antisémitisme, l'islamophobie sont des cancers qu'il faut éradiquer». Soulignant que le FN «surfe en fait sur l'insatisfaction générale» et dénonçant «l'amalgame assassin» fait entre «UMP et PS», Alain Juppé appelle à «ne pas jouer l'avenir de ses enfants et de son pays à la roulette russe». Toutefois, il faut bien admettre qu'à l'UMP, il est bien le seul à s'attaquer aussi frontalement au FN ses jours-ci alors que le parti de Marine Le Pen n'a jamais été aussi populaire auprès de l'électorat de droite. Et si Sarkozy, Fillon et d'autres appellent à combattre le mouvement frontiste, rares sont ceux qui le font avec la fougue de Juppé. Reste à savoir si la stratégie anti-FN de ce dernier sera payante ou si elle ne fera que renforcer l'image de parti martyr que le FN aime tant à cultiver.

F. M.

Afghanistan

Torture et mauvais traitements en baisse dans les prisons

Les tortures et mauvais traitements envers les détenus liés au conflit afghan sont en baisse en 2013-2014 par rapport aux deux années précédentes, mais persistent selon un tiers des prisonniers interrogés, a indiqué l'ONU dans un rapport publié hier. Sur 790 détenus rencontrés par l'ONU, 278 (35%) ont dit avoir subi des tortures ou des mauvais traitements de la part des forces de sécurité afghanes, une baisse de 14 points de pourcentage, qui peut être «partiellement attribuée» aux efforts pour minimiser ces pratiques controversées, avec par exemple l'installation de caméras dans certains centres de détention. Le précédent rapport de la mission des Nations unies en Afghanistan (Unama), publié en janvier 2013, montrait que près de la moitié (49%) des détenus interrogés disaient avoir subi des tortures ou mauvais traitements, soit 42%, contre 76% lors du précédent rapport en 2013. Malgré ces progrès, «il reste encore beau-

coup à faire», a commenté le chef de la mission de l'ONU en Afghanistan, Nicholas Haysom, saluant «l'intention» du nouveau président Ashraf Ghani de «mettre fin» à ces pratiques controversées. Le rapport décrit 16 types de tortures, dont les chocs électriques, la privation de nourriture, les tabassages à l'aide de câbles ou de bâtons, les simulations d'étouffement à l'aide de sac en plastique et les menaces d'exécution ou de viol. Les tortures ont «pris généralement la forme de technique d'interrogatoire dans lesquelles des responsables du NDS (renseignements afghans), de l'ANP (police nationale), de l'ALP (police locale) et de l'ANA (armée) infligeaient délibérément douleurs et souffrances aux détenus afin principalement d'obtenir des aveux ou des informations». A la suite du rapport de 2013, le président Hamid Karzaï avait signé un décret visant à empêcher l'usage de la torture, notamment en ordonnant des poursuites judiciaires. Mais selon le nouveau rapport de l'ONU, la réponse judiciaire ou disciplinaire aux tortures ou mauvais traite-

ments infligés aux détenus arrêtés dans le cadre de la lutte antiterroriste en Afghanistan, est encore insuffisante. «L'Unama a constaté un manque persistant quant à l'imputabilité des auteurs d'actes de torture avec des enquêtes détectueuses (...) et peu de poursuites, de licenciements ou de sanctions disciplinaires pour les responsables» de ces actes. Outre les tortures subies par les détenus, l'Unama fait aussi état dans son rapport d'«informations crédibles» concernant la disparition de 26 détenus sous la garde de l'ANP. Par ailleurs, le rapport a noté plusieurs «exécutions extrajudiciaires» par l'ANP et de l'ALP. Pour renforcer les mesures déjà prises contre la torture, l'Unama propose notamment au gouvernement afghan «d'envisager la mise en place d'un mécanisme préventif national», impliquant des surveillances et inspections indépendantes. Il recommande également en ordonnant des poursuites judiciaires, mais selon le nouveau rapport de l'ONU, la réponse judiciaire ou disciplinaire aux tortures ou mauvais traite-



«Les rois vagabonds» à l'Institut français d'Algérie

Un spectacle éblouissant

■ Ce sont deux clowns, à la fois musiciens talentueux, (Moa Caprez et Igor Sellem, d'authentiques virtuoses sur violon et sur cuivres), acrobates, contorsionnistes, mimes et bien sûr acteurs, qui meublent la scène tout entière de leurs guillerets mouvements de joyeux drilles.

Par Nadjib Stambouli

Si les qualificatifs de «sublime», «grandiose» «fabuleux» ou «merveilleux» sont des mots interdits de séjour en matière de critique, eh bien nous, on va oser... Le spectacle offert mardi par l'Institut français d'Algérie, «Les rois vagabonds», non seulement mérite d'être auréolé de ces adjectifs, mais nul ne crierait au scandale si on les assortit de «fantastique», «magique» et d'«éblouissant», étalés sur un écran d'émotion.

Evidemment inclassable, si ce n'est dans celui de la joie et l'allégresse aux allures de fête foraine, «Les rois vagabonds» offre à voir les soubresauts, au propre comme au figuré, de deux personnages, pas avares du tout en dons d'efforts physiques et mentaux et, d'une façon générale, expressifs. Ce sont deux clowns, à la fois musiciens talentueux, (la femme et l'homme, Moa Caprez et Igor Sellem, sont d'authentiques virtuoses sur violon et sur cuivres), acrobates, contorsionnistes, mimes et acteurs qui meublent la scène tout entière de leurs mouvements de joyeux drilles. Les grands compositeurs classiques passent au moulinet de la dérision, mais sans aucunement altérer la valeur originale de l'œuvre, et l'on fait ainsi connaissance à travers une fenêtre toute nouvelle avec



Vivaldi, Bach ou Strauss, avec une mention spéciale, succès oblige, au boléro de Ravel. C'est sur un rythme proprement endiablé, mais

savamment maîtrisé avec des haltes pour reprendre le souffle (tant pour les comédiens que pour... le public) qu'évoquent les deux personnages, alternant courses, sauts, chutes sur fonds d'un défilé incessant de gags.

Dans ce spectacle de cirque où la femme à barbe aurait été déclarée persona non grata, mais où n'auraient pas déparé montreurs d'ours et de chiens savants, le spectateur est pris dans un tourbillon entre cieus et abysses marins où le duo joue à la perfection avec l'effet de surprise, la formule «coup de théâtre» revendiquant ici, au détour de chaque scène, d'être accompagnée de celle de «coup de musique». Avec le sourire, saupoudrant leurs gesticulations, au sens le plus noble du terme, d'un dialogue se limitant à quelques gloussements et onomatopées, les deux personnages, proprement impressionnants quant à leur débauche d'énergie physique et mentale, font montre d'une admirable générosité artistique et de générosité tout court, faisant ainsi oublier la somme d'efforts, de répétitions et d'entraînements qu'aura nécessité une telle prouesse sur scène. Faisant parfois appel à la complicité active du public, «Les rois vagabonds» ne succombe jamais à la tentation du cabotinage et du rucola-

ge de l'applaudimètre du public, comme le prouve un épilogue plutôt tristounet, alors que les canons du spectacle (ceux du succès à tout prix) leur auraient dicté plutôt de proposer pour apothéose le boléro de Ravel ou autre morceau faisant lever le parterre. Au moins pour cette transcendance de l'attrait de la facilité, les deux interprètes auront mérité l'ovation triomphale que leur a réservée le public de l'Institut français d'Algérie, un public séduit et subjugué par un spectacle hors du commun.

N. S.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

L'espace d'exposition « La Baignoire »
Jusqu'au 28 février :
Exposition de photos intitulée Chawari3

Salle Ibn Khaldoun
26 février :
Concert musical animé par l'artiste jordanienne Macadi Nahhas

Musée public national du Barde
Jusqu'au mois de mars :
Exposition «Pouvoirs des perles d'Afrique» (collection de Tonia Marek).
Jusqu'au 28 février :
L'établissement Arts et Culture de la wilaya d'Alger, en partenariat avec la maison d'édition Synopsis, organisent une exposition de livres.

Musée d'art moderne et contemporain d'Alger
Jusqu'au 28 février :
6e Festival international d'art contemporain.

Palais de la culture Moufidi Zakaria
Jusqu'au 28 février :
Exposition de l'artiste peintre Fatiha Bisker

Galerie d'arts Asselah Hocine
Jusqu'au 28 février :
Exposition de peinture de l'artiste Chafa Ouzzani.

Galerie d'arts Aïcha-Haddad
Jusqu'au 28 février :
Exposition de l'artiste Ahmed Mebarki.

Théâtre régional Malek-Bouguermouh de Béjaïa
Samedi 28 février :
L'auteur Younes Adli animera son café littéraire autour de son ouvrage La Pensée Kabyle

Galerie Ezzou'art du Centre commercial de Bab-Ezzouar
Jusqu'au 12 mars :
Exposition de peinture «Shadi madi quali rassi » de l'artiste Princesse Zazou.

Ciné-club au Palais des arts et de la culture de Skikda

Le film «Lalla Fatma N'soumer» en ouverture

Le film «Lalla Fatma N'soumer», de Belkacem Hadjadj, a été projeté mardi à l'inauguration d'un ciné-club au Palais des arts et de la culture de Skikda, a-t-on constaté. L'assistant réalisateur de cette production cinématographique, Rachid Bacha, était présent à cette projection aux côtés du comédien Farid Cherchari, de nombreux cinéphiles, des étudiants et des membres de la société civile.

Pour le directeur du Palais des arts et de la culture, Ali Bouzoualegh, l'idée de créer un ciné-club est «partie de la volonté de pallier l'absence de salles fonctionnelles à Skikda et de créer un public de jeunes cinéphiles dans cette ville». Le ciné-club qui regroupe, pour le moment, 20 cinéphiles d'âges différents, programmera prochainement de longs métrages algériens parmi lesquels «Harraga Blues» de Moussa Haddad et «Crépuscule

des ombres» de Mohamed Lakhdar-Hamina. Ce ciné-club ne se contentera pas de projeter des films, mais envisage de produire des reportages sur le tourisme culturel à Skikda, sur le patrimoine archéologique de l'antique Rusicada, sur des personnalités de la région, des écrivains, des artistes plasticiens, des chanteurs, ainsi que des courts-métrages de jeunes réalisateurs, selon M. Bouzoualegh. M.K.

Lors d'une session de l'association «Mechaal Echahid»

Le cinéaste Amar Laskri honoré

Le cinéaste algérien et moudjahid, Amar Laskri, a été honoré, mardi à Alger, en reconnaissance de ses importantes contributions au service de l'art et du cinéma et sa lutte durant la guerre de Libération nationale, lors d'une cérémonie à laquelle ont pris part des personnalités des domaines culturel, artistique et médiatique.

La cérémonie organisée en l'honneur de Amar Laskri, dans le cadre d'une session de l'association «Mechaal Echahid», consacrée à la contribution des intellectuels et artistes durant la guerre de Libération nationale a été marquée par la présence du cinéaste lui-même, très affaibli

par la maladie, et d'une pléiade d'intellectuels et d'artistes, à l'instar de Bahia Rachedi, Hassan Benzerari, Ghaouti Bendeddouche, Abdenour Chellouch, Amine Zaoui et autres.

La rencontre a été ponctuée par la projection d'un film documentaire sur le parcours artistique de Amar Laskri, suivie par des témoignages sur le parcours artistique «important» de cet homme de talent, jalonné de succès, outre sa lutte durant la guerre de Libération nationale.

L'acteur Hassan Benzerari a cité le film «Patrouille à l'est» (1972) réalisé par Laskri, dans lequel il a joué un des rôles prin-

cipaux, indiquant avoir fait «ses débuts au cinéma avec cet homme de talent et ce nationaliste». L'acteur et réalisateur Bendjemline qui a participé avec Laskri dans son film «Les portes du silence» (1986) s'est dit très content de participer à cette cérémonie, mettant en avant «les œuvres phares du réalisateur, notamment révolutionnaires qui véhiculent, selon lui, un message fort aux générations montantes sur l'histoire de l'Algérie».

Pour sa part, le réalisateur Bendeddouche a rappelé le parcours exceptionnel de Laskri, déplorant le manque d'œuvres réalisées après l'indépendance vu le manque d'intérêt qu'accor-

daient les autorités à la culture après l'indépendance.

De son côté, le romancier Amine Zaoui a souligné que Laskri «a fait connaître le cinéma algérien à l'échelle mondiale». Né en 1942 à Ain Al Berda (Annaba), Ammar Laskri figure parmi les réalisateurs algériens de renom. Il compte à son actif plusieurs longs et courts-métrages, notamment sur la révolution. Laskri, qui a poursuivi de hautes études de cinéma, de théâtre et de télévision à Belgrade (ex-Yougoslavie) entre 1962 et 1966, a entamé la réalisation des courts-métrages en 1967 avant de passer aux longs métrages. L.B.

Coup-franc direct



Les locaux auront-ils leur chance ?

Par Anouar M.

Le stage des locaux devrait démarrer dans les prochains jours et ces derniers se rendront au stage avec quelques interrogations en tête. Ainsi ils se poseront sûrement la question si cela vaut la peine de se donner à fond et de briller si le sélectionneur national comptera ensuite sur des joueurs expatriés et qui joueront en sélection nationale même s'ils ne jouent pas régulièrement avec leurs clubs. Et l'on se demande ensuite pourquoi ces joueurs ne montrent pas toutes leurs forces lors des matchs alors qu'ils savent qu'ils ne peuvent pas aspirer à être sélectionnés, étant donné que la politique du tout professionnel est la règle numéro un pour tout sélectionneur et pour la FAF qui écarte systématiquement tout joueur du cru. Qu'est-ce qui a fait qu'un joueur comme Ferhat qui est très doué et a montré de grandes dispositions la saison dernière se trouve dans l'impasse maintenant et ne progresse pas ? Il est clair que s'il avait eu l'occasion de figurer en sélection nationale, il aurait progressé et montré de bien meilleures dispositions. C'est dire que c'est toute cette politique qu'il faudra revoir et qu'il faudra donner plus de chance aux joueurs du cru afin qu'ils se donnent à fond pour être, pourquoi pas ? Des solutions de rechange pour le coach des Verts.

A. M.

Equipe Nationale

Gourcuff laisse la porte ouverte à Fekir

L'entraîneur de l'équipe d'Algérie de football, Christian Gourcuff, a reconnu mardi qu'il était difficile de prédire pour quelle sélection opèrera le joueur de l'Olympique de Lyon (L1, France) sollicité par l'Algérie, son pays d'origine et pressenti en équipe de France, son pays natal. «Je ne peux m'exprimer sur le cas Fekir du moment qu'il s'agit d'un choix personnel qu'il doit faire.

On verra bien d'ici au mois de mars prochain», a déclaré le technicien français à la presse à l'issue de la rencontre de championnat entre l'USM Alger et le CS Constantine (2-0) à laquelle il a assisté au stade Omar Hamadi à Alger. Fekir (21 ans), révélation du championnat français cette saison, avec 9 buts inscrits et 6 passes décisives, a déclaré le week-end dernier qu'il comptait trancher sur son avenir international entre l'Algérie et la France en mars prochain. Gourcuff, qui vient de rentrer de France après quelques jours de vacances après la par-

ticipation des Verts en Coupe d'Afrique des nations en Guinée équatoriale au cours de laquelle ils étaient éliminés en quarts de finale, a laissé les portes ouvertes à Fekir en vue du prochain stage de l'équipe nationale prévu pour fin mars prochain au Qatar, avec au menu deux matchs amicaux contre le Qatar et Oman, respectivement les 26 et 30.

A propos des quatre joueurs présents dans ce match USMA-CSC pour le compte de la 21^e journée du Championnat et concernés par le prochain regroupement de l'équipe nationale des joueurs locaux qui débute le 3 mars prochain, Gourcuff n'a pas voulu faire de commentaire. Trois éléments de l'USMA : Chafai, Belaili et Boudebouda, ainsi que Samer du CSC, ont été supervisés par le sélectionneur national pour la circonstance. Les observateurs estiment que Belaili (22 ans) a le plus de chances pour rejoindre la sélection première lors du tournoi de Doha.

Supercoupe d'Afrique Le président d'Al Ahly remercie l'Algérie



Le président du conseil d'administration d'Al Ahly d'Egypte a remercié mardi, le gouvernement algérien, la Fédération algérienne de football et la direction de l'ES Sétif pour "l'accueil chaleureux" lors de la Supercoupe d'Afrique de football disputée samedi dernier à Blida. Dans un message publié par le site officiel du club égyptien, le premier responsable de la formation égyptienne Mahmoud Tahar a exprimé "la gratitude" du conseil d'administration pour "l'accueil chaleureux" de la délégation d'Al Ahly lors de son séjour en Algérie, "l'hospitalité" ainsi que "le grand intérêt manifesté par les différentes institutions de l'Etat algérien ami". Le président d'Al Ahly a estimé que le véritable vainqueur de la Supercoupe d'Afrique est "la relation fraternelle entre les deux pays frères". D'autre part, Mahmoud Tahar a félicité l'équipe de l'ES Sétif pour sa victoire en Supercoupe d'Afrique et a invité les responsables du club algérien à se rendre au Caire pour la signature du protocole d'accord convenu entre les deux équipes à Alger.

Ligue I Mobilis (21^e journée) MOB-ESS, le choc

Le reste des matches de Ligue I Mobilis devant se jouer ce week-end propose des affiches alléchantes avec des matchs au sommet surtout ce match qui opposera le MO Béjaïa à l'ES Sétif, alors que le CR Belouizdad qui s'est bien relancé dans la course à une place sur le podium sera en danger en se rendant à Chlef.

Par Anouar M.

Ainsi, le MOB qui carbure bien depuis quelque temps aura un test très sérieux à passer ce samedi en affrontant le champion d'Afrique en titre, l'Entente de Sétif. Les poulains de Amrani feront tout ce qui est en leur possible pour prendre les trois points du succès qui leur permettront d'enclencher trois autres points pour conforter leur fauteuil de leader et dans le même temps écarter un sérieux concurrent pour le titre. Toutefois, la mission ne sera pas de tout repos face aux Sétifiens qui viendront pour remporter la victoire et donc repasser devant. Revigorés par le titre de la Supercoupe qu'il vient d'arracher face au Ahly, l'Aigle Noir se déplacera avec l'intention de revenir avec les trois points du succès. Le CR Belouizdad sera en danger pour



Les Mobistes auront fort à faire devant l'ESS.

cette journée étant donné qu'il se rend à Chlef pour affronter l'ASO qui se trouve dans une position inconfortable et qui souhaite donc sortir de cette situation. Le MC Oran sera dans la même situation étant donné qu'il se rend à Alger pour affronter le Nasr d'Hussein Dey qui occupe l'avant dernière place du classement général. Les Hamaraoua qui sont à la cinquième place ambitionnent de se replacer sur le podium alors que les Sang et Or sont décidés à ne pas laisser passer cette aubaine de recevoir à domicile pour tenter de grignoter quelques places au classement. L'USM Bel-Abbès qui souffre aussi au bas du tableau reçoit demain l'USM El Harrach et tentera de l'em-

porter pour sortir de la zone des reléguables ce qui ne sera pas facile face à une formation harrachie qui voyage bien. La JS Saoura accueille la JS Kabylie avec l'ambition de prendre les trois points et donc de souffler quelque peu même si cela ne sera pas facile devant une équipe kabyle qui souhaite aussi se mettre complètement à l'abri.

A. M.

Programme

Vendredi 27 février à 16h
USMBA-USMH
Samedi 28 février :
NAHD -MCO
JSS- JSK (15h)
MOB-ESS
ASO- CRB

L'USMA et l'ASMO sur le podium

L'USM Alger et l'ASM Oran, vainqueurs respectivement du CS Constantine (2-0) et du MC Alger (2-1) mardi en matches avancés de la 21^e journée du championnat de Ligue 1 Mobilis de football, partagent désormais la troisième place au classement à deux longueurs des co-leaders : le MO Béjaïa et l'ES Sétif qui s'affrontent samedi prochain dans un choc qui promet beaucoup.

L'USMA n'a pas raté l'occasion de la réception du CS Constantine qui reste sur une élimination amère en coupe d'Algérie, pour engranger les trois points de la victoire.

Emmenés par un Youcef Belaili des grands jours et auteur d'un second but exceptionnel sous les yeux du sélectionneur Christian Gourcuff, les Usmistes ont dominé leurs adversaires du jour en ouvrant la marque par le défenseur Benmoussa à la demi-heure de jeu avant que le N.10 des Rouge et Noir n'aggrave la marque. Avec cette victoire, la neuvième de la saison, les



hommes de Otto Pfister dont c'était la première sur le banc usmiste, s'installent à la troisième place au classement. En revanche, les choses ne s'arrangent pas pour les Sanafirs qui dégringolent à la neuvième place en compagnie du MCEI Eulma.

De son côté, le promu l'ASM Oran poursuit sa marche en avant en disposant du MC Alger (2-1) dans un match marqué par le saccage des sièges du stade Zabana par les supporters du MCA juste après le

second but oranaï. Les hommes de Benchadli ont scellé le sort de la rencontre dans les dix premières minutes de la partie grâce aux réalisations de Djamouni (4') et Benkhabla (10'). Les Algérois ont réduit le score par Djallit à l'entame de la seconde période. A la faveur de ce succès, l'ASMO se hisse à la troisième place et enfonce un peu plus le MCA qui resté scotché à l'avant dernière place en compagnie du NAHD avec 21 points mais les Sang et Or comptent un match en moins.

Enfin, le MC El Eulma a bien préparé son déplacement en Ethiopie pour la seconde manche de la Ligue des champions contre Saint Georges, en dominant le RC Arbaa (2-0). Une belle victoire pour les hommes de Azzedine Ait Djoudi, lesquels remontent à la neuvième place, tandis que le RC Arbaa reste bloqué à la septième place. La 21^e journée se poursuivra vendredi et samedi prochain avec plusieurs affiches dont le choc des co-leaders.

Ligue II Mobilis (21^e Journée)

L'USMB en danger, le RCR pour en profiter

Le leader de la Ligue II Mobilis, l'USM Blida aura fort à faire lors de cette 21^e journée étant donné qu'il se rend à El Khroub où l'ASK l'attendra de pied ferme. Les Blidéens tenteront quand même de déjouer les plans des Khroubis pour revenir au moins avec le point du nul qui leur permettra de garder leur position. Pendant ce temps, le dauphin, le RC Rélizane reçoit à domicile le CA Bordj Bou Arréridj et ne devrait pas trouver de peine pour s'imposer. Les Relizanais sont réputés intraitables à domicile et devraient logiquement l'emporter et ajouter d'autres points à leur escarcelle. Toutefois, ils devraient se méfier des poulains de Bira qui ne comptent pas baisser les bras et qui souhaitent revenir en force dans

cette phase retour. Le DRB Taïdjénant qui s'est fait éliminer en Coupe face au NAHD devra se concentrer sur le championnat et tentera donc de revenir avec un résultat probant de son déplacement à Tlemcen face au Widad local qui est en perte de vitesse et qui est confronté à plusieurs problèmes. Le CA Batna et même s'il a été quelque peu lâché ces derniers temps ne compte pas baisser les bras et fera tout ce qui est dans son possible pour revenir dans la course en battant à domicile l'USMM Hadjout. La JSM Béjaïa donnera la réplique, lors de cette journée, à la formation de l'A Boussaâda et fera tout pour l'emporter pour ne pas être écarté de la course à l'accession. Le derby de la Mitidja entre l'ESM Koléa et l'O Médéa



devrait tenir toutes ses promesses entre deux équipes aux objectifs opposés. Les gars de Koléa tenteront de l'emporter pour sortir de la zone rouge alors que les Médéens souhaitent revenir dans la course à la montée.

Raouf F.

Programme

Vendredi 27 Février 2015 à 15h
JSMB-ABS (17h)
ESMK-OM
CRBAF-USC
CAB-USMMH
ASK-USMB
RCR-CABBA
WAT-DRBT
MCS-ABM

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Eboulement d'Aokas

Une 7^e victime déplorée

LE JEUNE Saâd Eddine Achouri, âgé de 19 ans admis au CHU avant-hier suite à l'éboulement qui s'est produit à Aokas, a rendu l'âme hier à l'hôpital. Ce jeune homme natif de la localité de Hammamat dans la wilaya de Tébessa a été grièvement blessé. Il souffrait d'un traumatisme crânien. Il se trouvait dans un état comateux au service de réanimation du CHU Khellil-Amarne de Béjaïa où il était placé en surveillance médicale suite à une intervention qu'il a subie la veille avant de succomber à ses blessures vers 10h du matin hier. Il y a lieu de rappeler que le décrochage de plusieurs rochers dont deux de très grands volumes du sommet de la montagne se sont écrasés au sol, sur la voie circulaire et ont fauché deux minibus et deux autres voitures provoquant la tragédie. Six décès et 16 blessés ont été dénombrés. Le wali de

Béjaïa et les autorités locales se sont immédiatement rendus sur les lieux. Pour leur part, la Protection civile ainsi que les services de la santé de la wilaya de Béjaïa ont mobilisé tous leurs moyens afin de faire face à cette situation et sauver les personnes touchées. Le ministre des Travaux publics Abdelkader Kadi est arrivé à Béjaïa vers 20h. Il s'est rendu au CHU de Béjaïa où il s'est enquis de l'état des blessés et a discuté avec quelques-uns, avons-nous appris, hier matin. Les engins de la direction des travaux publics (brise-roches) poursuivaient hier le déblayement des roches de la voie. Des ingénieurs et experts en la matière étaient attendus hier matin sur les lieux pour faire un premier constat et des décisions devraient être prises en fonction des conclusions des expertises, nous dit-on.

Hocine Cherfa

Revêtement du CW 42 (A) à Béni Mansour/ Béjaïa Des citoyens ferment la voie ferrée

DES DIZAINES de citoyens de la localité de Béni Mansour (commune de Boudjellil et daïra de Tazmalt), 85 km au sud de la wilaya de Béjaïa ont fermé depuis deux jours la voie ferrée et le CW 42 (A). Ces derniers sont exacerbés par les promesses non tenues liées à la réfection d'une partie de ce chemin très dégradé et qui se trouve dans les territoires des communes de Boudjellil (Béjaïa) et de Taourirt (wilaya de Bouira). Il faut rappeler que les deux parties se «rejetent la balle» au sujet de la réfection de ce chemin qui a été aménagé il y a quelques années, mais qui est totalement défoncé et impraticable depuis de très longs mois du fait du passage quotidien de dizaines de gros camions ainsi que les aléas climatiques et la mauvaise qualité des travaux également. Lundi dernier, «le président de l'APC de

Boudjellil qui a eu vent de l'action de protestation qui allait être menée par les habitants de cette localité qui souffre du dénuement, s'est rendu à Béni Mansour et a engagé des discussions avec ces derniers les rassurant que leur doléance est prise en charge», nous dit un citoyen de la localité hier. Ainsi, l'édile communal a annoncé à ces concitoyens que le CW 42 (A) va être réaménagé par une entreprise chinoise et les travaux devraient débuter le lendemain mardi. Hier, les engins n'étaient pas présents sur les lieux et les travaux n'ont pas débuté, ce qui a provoqué l'ire des populations qui ont décidé de fermer la voie ferrée et ce chemin à la circulation en réaction à «la promesse non tenue», ajoute notre interlocuteur. A noter que le trafic ferroviaire a été paralysé depuis deux jours.

H. Cherfa

Impliquées dans différentes affaires criminelles Arrestation de seize personnes à Alger

LES SERVICES de sécurité de la wilaya d'Alger ont procédé la semaine dernière, à l'arrestation de 16 personnes dont des repris de justice, pour leur implication dans des affaires criminelles liées au trafic de stupéfiants, vol et possession d'armes blanches, a-t-on appris, mercredi, auprès de la cellule de communication de la sûreté de wilaya. Trois personnes ont été arrêtées à Sidi M'hamed pour trafic de drogue et deux autres à Chéraga pour le même délit.

Une patrouille de contrôle a procédé à l'arrestation d'un repris

de justice en flagrant délit d'agression sur un citoyen au centre-ville.

Les mêmes services ont traité une affaire de trafic de drogue dans laquelle était impliqué un repris de justice recherché par les services de sécurité.

A Bouzareah, 3 personnes arrêtées en flagrant délit de vol d'un véhicule au centre-ville ont été mises en détention préventive. Une quatrième personne impliquée dans la même affaire et ayant pris la fuite, est activement recherchée.

R. T.

GESTION DÉMOCRATIQUE DES FOLLES



Djalou@hotmail.com

Azazga (Tizi Ouzou)

Trois tués par arme à feu au cours d'une bagarre

■ L'auteur présumé de ce drame pourrait être l'une des trois victimes qui était en possession d'une arme à feu, un pistolet en l'occurrence, qui a été récupéré sur les lieux du crime.

Par Hamid M.

La paisible ville d'Azazga (35 km à l'Est de la wilaya de Tizi Ouzou) est sous le choc depuis mardi soir après la triste nouvelle de l'assassinat de deux personnes et des blessures graves causées à une troisième personne. Cette dernière a rendu l'âme hier après-midi sur son lit d'hôpital où elle avait été admise avant-hier soir dans un état grave. Ils étaient âgés de 35, 38 et 39 ans.

Le drame a eu lieu aux environs de 18h30 sur un parking non loin de la station de fourgons de transport de voyageurs desservant les localités d'Aghribs située entre le centre de formation professionnelle et l'annexe de la maison de la cultu-

re de la ville d'Azazga, selon des indications fournies par des sources sécuritaires. L'alerte a été donnée par le biais du numéro vert de la Sûreté nationale.

Immédiatement des éléments de la Protection civile accompagnés des policiers ainsi que du procureur de la République se sont rendus sur les lieux du drame. L'auteur de ce meurtre serait l'une des trois personnes mises en cause dans cette affaire.

Nos sources ont indiqué que l'auteur présumé de ce drame pourrait être l'une des trois victimes qui était en possession d'une arme à feu, un pistolet en l'occurrence, qui a été récupéré sur les lieux du crime.

Ce drame est survenu suite à une bagarre qui a éclaté entre les trois personnes pour des

causes non encore déterminées. Les forces de police de la sûreté de daïra d'Azazga ont ouvert une enquête pour déterminer les causes et circonstances exactes de ce drame. H. M.

El-Oued Deux quintaux de kif traité saisis

DEUX QUINTAUX de kif traité ont été saisis lundi par les éléments de la police judiciaire (PJ) relevant de la sûreté de wilaya d'El-Oued, a-t-on appris mardi auprès de ce corps sécuritaire.

L'opération a permis également de démanteler un réseau spécialisé dans le trafic de drogue, composé de deux personnes âgées de 26 et 30 ans, a-t-on précisé à la cellule de communication de la sûreté de wilaya.

Cette saisie a été opérée lorsque les éléments de la PJ ont agi sur informations faisant état d'un mouvement suspect concernant un réseau de trafic de drogue à travers différents quartiers de la ville d'El-Oued et des communes limitrophes, a-t-on fait savoir.

Les investigations des policiers pour identifier les membres de ce réseau criminel et découvrir le lieu et les moments des transactions de la marchandise prohibée, ont abouti à la saisie de la drogue et à l'arrestation des suspects.

Présentés devant le procureur de la République près le tribunal de El-Oued, les mis en cause ont été placés en détention préventive, en attendant leur comparution, selon la même source.

Hani Y./APS

Rallye des Oasis

Plus de 60 concurrents attendus

PLUS D'UNE soixantaine de participants (auto/moto) sont attendus au traditionnel rallye des Oasis prévu samedi prochain à Hassi Messaoud (Ouargla) à l'initiative de la direction de la jeunesse et des sports en collaboration avec le club «Le rallye des Oasis»,

a-t-on appris mercredi auprès des organisateurs. Les concurrents représentants plusieurs régions du pays, à l'instar de Tamanrasset, Ghardaïa, Illizi, Oran, Béjaïa, Alger et Blida vont traverser un tracé de 150 km, à partir de la région de Hassi Maamar sur la RN-53, vers la daïra frontalière d'El Borma, et le retour au point de départ, a indiqué à l'APS un membre du Club du rallye, Mokhtar Rouabeh. Cette troisième édition verra également la

participation pour la première fois de deux concurrents de la Libye et la Tunisie en plus d'une participante amateur venue de Blida qui avait obtenu la troisième place lors de la précédente édition, a-t-il ajouté.

Cette manifestation sportive qui offre aux passionnés de ce genre de sport un espace «idéale» de change, vise également à promouvoir le tourisme saharien, a estimé Rouabeh. Cet événement sportif qui s'inscrit dans le cadre de la célébration du double anniversaire de la nationalisation des hydrocarbures et la création de l'UGTA, sera tenu sous le patronage de la Fédération algérienne des sports mécaniques (FASM) et sera ponctué par la remise des prix aux vainqueurs. R. S.